



INVIBES ADVERTISING NV  
Technologiepark 82 b26  
9052 GAND  
BELGIQUE

COMPTES CONSOLIDES

Du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Callens, Vandelanotte & Theunissen is a member of Crowe Global, a Swiss verein. Each member firm of Crowe Global is a separate and independent legal entity. Callens, Vandelanotte & Theunissen and its affiliates are not responsible or liable for any acts or omissions of Crowe Global or any other member of Crowe Global. Crowe Global does not render any professional services and does not have an ownership or partnership interest in Callens, Vandelanotte & Theunissen.

© 2023 Callens, Vandelanotte & Theunissen

## RAPPORT DE COMPILATION

Nous avons compilé les comptes consolidés de INVIBES ADVERTISING NV. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière de INVIBES ADVERTISING NV arrêté au 31 décembre 2023, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des méthodes comptables importantes et d'autres informations explicatives.

Ces comptes consolidés, ainsi que les notes complémentaires, sont joints au présent rapport de compilation.

Ils ont été préparés à partir des comptes de la société mère et des informations fournies par les services du group. Si aucune référence distincte n'est faite, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

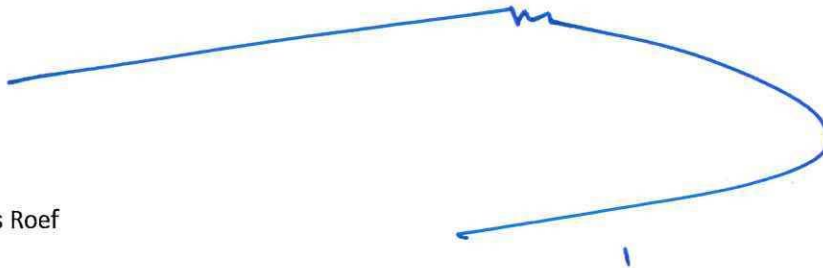
Les comptes consolidés ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	31/12/2023
Total du bilan	38.342
Chiffre d'affaires	28.913
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	21.700
Résultat consolidé	557
Résultat consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère	576

Nous avons réalisé la présente mission de compilation conformément aux normes de l'Institute des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables sur les missions de compilation. Une mission de compilation n'est pas une mission d'assurance et par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ni de conclusions d'examen limité.

Bruxelles,  
Callens, Vandelanotte & Theunissen BV  
Membre de Crowe Global  
Représenté par

Mathias Roef  
Associé



## Table des matières

Bilan consolidé.....	5
Compte de résultat consolidé.....	6
Résultat global.....	7
Tableau de variation des capitaux propres.....	8
1    INFORMATIONS GENERALES.....	13
1.1    Informations générales, déclaration de conformité aux IFRS et hypothèse de continuité d'exploitation 13	
1.2    Normes ou interprétations nouvelles ou révisées.....	13
1.3    Opérations majeures.....	14
2    PRINCIPES COMPTABLES.....	16
2.1    Référentiel comptable.....	16
2.2    Base de consolidation.....	16
2.3    Périmètre du Palier de consolidation.....	16
2.4    Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère.....	19
2.5    Goodwill.....	20
2.6    Autres immobilisations incorporelles.....	21
2.7    Immobilisations corporelles.....	21
2.8    Contrats de location.....	22
2.9    Actifs financiers.....	22
2.10   Créances clients.....	22
2.11   Autres actifs courants.....	23
2.12   Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	23
2.13   Capitaux propres, réserves et dividendes.....	23
2.14   Dettes financières.....	23
2.15   Instruments financiers.....	24
2.16   Dettes sur contrats de location.....	24
2.17   Provisions.....	25
2.18   Engagements de retraite.....	25
2.19   Paiement fondé sur des actions.....	25
2.20   Revenus.....	26
2.21   Impôts.....	26
2.22   Résultat par action.....	27
2.23   Détermination des estimations et jugements comptables.....	27
3    NOTES SUR LES ETATS FINANCIER CONSOLIDES.....	29
3.1    Information sectorielle.....	29
3.2    Notes sur le bilan consolidé.....	31
3.3    Notes sur le compte de résultat consolidé.....	49
4    INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	54

4.1	Honoraires des commissaires aux comptes.....	54
4.2	Engagements hors bilan.....	54
4.3	Parties liées.....	55
4.4	Facteurs de risque.....	55
4.5	Evènements postérieurs à la clôture.....	56

## Bilan consolidé

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>		<b>8.569</b>	<b>7.346</b>
Goodwill	3.2.1	1.998	2.104
Autres immobilisations incorporelles	3.2.2	3.658	2.519
Constructions, installations et équipements	3.2.3	232	363
Droit d'utilisation	3.2.4	1.005	890
Actifs financiers non courants	3.2.5	375	845
Impôts différés actifs	3.2.6	1.302	625
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>29.773</b>	<b>30.462</b>
Créances clients	3.2.7	11.611	8.382
Actifs d'impôts courants	3.2.8	936	1.208
Autres actifs courants	3.2.9	320	508
Autres investissements	3.2.10	13.269	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.2.11	3.636	20.364
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>38.342</b>	<b>37.808</b>

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>21.675</b>	<b>21.049</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE</b>		<b>21.700</b>	<b>21.078</b>
Capital social, primes d'émission	3.2.12	28.692	28.630
Actions propres	3.2.12	-247	-450
Réserves et bénéfices/pertes (-) antérieures	3.2.12	-6.776	-7.118
Ecart de conversion	3.2.12	31	16
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>-25</b>	<b>-29</b>
Intérêts minoritaires		-25	-29
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		<b>3.480</b>	<b>3.591</b>
Dettes financières à long terme	3.2.13	2.737	2.931
Dettes de locations à long terme	3.2.14	687	577
Autres passifs à long terme	3.2.13	0	83
Impôts différés passifs	3.2.6	56	0
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>13.186</b>	<b>13.168</b>
Fournisseurs	3.2.15	5.398	4.738
Emprunts à court terme	3.2.13	3.411	3.842
Dettes de locations à court terme	3.2.14	364	374
Dettes d'impôts courantes	3.2.16	2.028	1.924
Autres passifs courants	3.2.17	1.985	2.290
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>38.342</b>	<b>37.808</b>

## Compte de résultat consolidé

	Note	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	3.3.1	28.913	27.966
Autres revenus opérationnels	3.3.2	211	158
Capitalisation des actifs incorporels générés en interne	3.3.3	1.779	2.138
Frais d'exploitation	3.3.4	-17.091	-18.023
Charges de personnel	3.3.5	-11.816	-16.506
Dotation aux amortissements et provisions	3.3.6	-1.384	-3.185
Autres charges opérationnelles	3.3.7	32	-330
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT ELEMENTS NON-COURANTS</b>		<b>644</b>	<b>-7.782</b>
Autres revenus non-courants		1	33
Autres dépenses non-courantes		-57	-3
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>588</b>	<b>-7.752</b>
Coût de financement	3.3.8	-701	-391
Produits financiers	3.3.8	269	0
Autres produits et charges financiers	3.3.8	-163	-78
<b>BENEFICE/PERTE (-) AVANT IMPOTS</b>		<b>-7</b>	<b>-8.221</b>
Charge (-) / produit d'impôt	3.3.9	563	250
<b>RESULTAT NET</b>		<b>557</b>	<b>-7.971</b>
Attribuable aux propriétaires de la société mère		576	-7.908
Attribuable aux intérêts minoritaires		-20	-63

<i>Résultat par action en EUR</i>	Note	31/12/2023	31/12/2022
<i>de base</i>	3.2.12	0,129	-1,778
<i>Dilué</i>	3.2.12	0,118	-1,615

## Résultat global

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>RESULTAT NET</b>		<b>557</b>	<b>-7.971</b>
<b>Eléments qui ne sont pas reclassables en résultat</b>			
Ecart de conversion	3.2.12	24	77
Impôts différés sur éléments non reclassables en résultat	3.2.12	-9	-18
<b>Eléments pouvant être reclassés en résultat</b>			
<i>Sous-total des pertes et profits comptabilisés directement en capitaux propres net d'impôt</i>		15	59
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>572</b>	<b>-7.912</b>
Attribuable aux propriétaires de la société mère		591	-7.849
Attribuable aux intérêts minoritaires		-20	-63

## Tableau de variation des capitaux propres

	Note	Capital	Réserves consolidés	Actions propres	Ecart de conversion	Impôts différés sur écarts de conversion	Résultat de la période	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
<b>CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2022</b>		<b>11.665</b>	<b>-673</b>	<b>-450</b>	<b>-58</b>	<b>14</b>	<b>421</b>	<b>10.919</b>	<b>6</b>	<b>10.925</b>
Résultat au 31/12/2022							-7.908	-7.908	-63	-7.971
Pertes/profits net comptabilisés en capitaux propres	3.2.12				77	-18		59	-1	58
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>					77	-18	-7.908	-7.849	-64	-7.913
Affectation du résultat en réserves	3.2.12		421				-421	0		0
Paiement fondé sur des actions	3.2.12		1.837					1.837		1.837
Augmentation de capital	3.2.12	16.965	-737					16.228		16.228
Variations de périmètre et divers	3.2.12		-57					-57	29	-28
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022</b>		<b>28.630</b>	<b>790</b>	<b>-450</b>	<b>20</b>	<b>-4</b>	<b>-7.908</b>	<b>21.078</b>	<b>-29</b>	<b>21.050</b>
Résultat au 31/12/2023							576	576	-20	557
Pertes/profits net comptabilisés en capitaux propres	3.2.12				24	-9		15		15
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>					24	-9	576	591	-20	571
Affectation du résultat en réserves	3.2.12		-7.908				7.908	0		0
Augmentation de capital	3.2.12	63						63		63
Actions propres	3.2.12		-203	203				0		
Variations de périmètre et divers	3.2.12		-32					-32	24	-8
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023</b>		<b>28.692</b>	<b>-7.352</b>	<b>-247</b>	<b>44</b>	<b>-13</b>	<b>576</b>	<b>21.700</b>	<b>-25</b>	<b>21.675</b>



## Exercice 2023

Il y a eu une conversion de bons de souscription le 9 mars 2023 qui a entraîné une augmentation de capital de 63 K€ et une création de 28.000 nouvelles actions.

En conséquence, le capital total s'élevait à 28.692 K€ divisé en 4.476.548 actions à la fin de l'exercice 2023.

Invibes Advertising SA a eu un droit irrévocable d'acheter tout ou partie des 526.324 actions auprès des participants à l'augmentation de capital de 2021, résultant en actions propres pour un montant de K€ 450 en 2021. Le montant maximal des options pouvant être exercées en 2024 est plafonné à 55% du total des options. Les options n'ont pas été exercées à la fin de 2023, entraînant ainsi leur élimination par le biais des réserves consolidées pour un montant de K€ 203.

Le résultat net de l'année 2023 s'élève à 576 K€.

## Exercice 2022

Le Groupe a bénéficié d'une augmentation de capital par placement privé de 16.776 K€ début 2022 afin de financer sa croissance future. L'augmentation de capital a été réalisée avec renonciation au droit préférentiel de souscription par un placement privé auprès d'investisseurs européens qualifiés, par le biais d'une procédure de placement accélérée. Au total, 932.000 actions nouvelles ont été émises à un prix unitaire de 18 euros pour un montant brut total de 16.776 K€, soit 21,3 % de l'encours d'Invibes Advertising après l'augmentation de capital. Le prix de souscription des nouvelles actions (18 € par action) reflétait une décote de 11,8 % par rapport au cours de clôture de l'action de la Société le 26 janvier 2022 (20,4 € par action). A l'issue de cette opération, le capital social d'Invibes Advertising est porté de 11.664 K€ à 28.440 K€, divisé en 4.367.406 actions d'une valeur nominale de 6,51 € chacune.

Il y a également eu une conversion de bons de souscription le 1 mars 2022 qui a entraîné une augmentation de capital de 188 K€ et une création de 81.142 actions nouvelles.

En conséquence, le capital total s'élevait à 28.630 K€ divisé en 4.448.548 actions à la fin de l'exercice 2022.

Les dépenses liées à l'augmentation de capital par placement privé s'élèvent à 719 K€ et à 18 K€ pour la conversion des bons de souscription.

Un montant total de 1.837 K€ est comptabilisé en résultat (frais de personnel) en contrepartie des réserves consolidées. Ces opérations de paiement fondées sur des actions correspondent à une rémunération de salarié (cf note 3.2.12.5).

L'achat de participations minoritaires dans les filiales INVIBES ADVERTISING AG et dans INVIBES SWITZERLAND a représenté une diminution des intérêts minoritaires s'élevant à -29 K€ et une augmentation des capitaux propres part groupe s'élevant à 56 K€.

Le résultat net de l'année 2022 s'élève à -7.972 K€.

## Tableau de flux de trésorerie

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>BENEFICE/DEFICIT (-) DE L'EXERCICE</b>		<b>557</b>	<b>-7.972</b>
Plus et moins values de cession des actifs non courants		55	-12
Charge / produit d'impôt	3.3.9	-563	-250
Dépréciations et amortissements	3.3.6	1.384	3.185
Coût de financement	3.3.8	287	391
Produit financier sans incidence sur la trésorerie	3.3.8	-228	
Païement fondé sur des actions		0	1.837
Autres ajustements sans incidence sur la trésorerie			11
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>1.492</b>	<b>-2.809</b>
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		-1.687	-167
Impôts sur les résultats payés	3.3.9	-71	-27
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>		<b>-266</b>	<b>-3.003</b>
<b>Activités d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations	3.2.2 / 3.2.3 / 3.2.5	-2.019	-2.931
Autres investissements	3.2.10	-14.041	0
Récupérations des autres investissements	3.2.10	1.000	
Cessions d'immobilisations	3.2.2 / 3.2.3 / 3.2.5	0	192
Incidence des variation de périmètre		0	-60
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>		<b>-15.060</b>	<b>-2.799</b>
<b>Activité de financement</b>			
Augmentation de capital reçue	3.2.12	63	16.228
Augmentation de l'endettement	3.2.13	1.004	3.069
Remboursements des emprunts	3.2.13	-2.127	-1.405
Remboursements des engagements de location financière	3.2.14	-454	-283
Intérêts payés		-239	-368
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financements</b>		<b>-1.753</b>	<b>17.242</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-17.080</b>	<b>11.439</b>
Trésorerie d'ouverture		18.951	7.519
Trésorerie de clôture		1.871	18.951
Incidence des variations des cours devises		0	-7
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-17.080</b>	<b>11.439</b>
<b>Détail de la trésorerie de clôture</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	3.2.11	3.636	20.364
Concours bancaires courants	3.2.13	-1.765	-1.412

## NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

### Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

La charge (-)/produit d'impôt s'élève à 563 K€ pour l'exercice 2023 contre 250 K€ pour l'exercice 2022.

L'amortissement des autres actifs incorporels s'élève à 750 K€ pour l'exercice 2023 contre 2.615 K€ pour l'exercice 2022. L'amortissement des immobilisations corporelles s'élève à 133 K€ pour l'exercice 2023 contre 146 K€ pour l'exercice 2022. La dépréciation des actifs du droit d'usage s'élève à 395 K€ pour l'exercice 2023 contre 304 K€ pour l'exercice 2022.

Le revenu financier sans incidence sur la trésorerie concerne principalement les gains non réalisés sur d'autres investissements (105 K€ sur les fonds monétaires et 123 K€ sur les bons d'Etat: voir note 3.3.8).

En 2022 il y avait des paiements fondés sur des actions pour le personnel et les membres du conseil d'administration pour un montant de 1.837 K€ (note 3.2.12).

### Augmentation/diminution (-) du besoin en fonds de roulement

Les flux de trésorerie sont impactés par l'augmentation/diminution (-) du fonds de roulement.

La variation du besoin en fonds de roulement en 2023 de -1.687 K€ est principalement le résultat de l'augmentation des créances clients et des actifs d'impôts courants, partiellement compensée par l'augmentation des dettes fournisseurs et des dettes d'impôts courantes. L'augmentation des créances clients s'explique par la réduction de la dette envers les partenaires d'affacturage par rapport à 2022.

En 2022 la variation du fonds de roulement de -167 K€ consiste en une variation nette des créances et dettes d'exploitation.

### Flux de trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des activités d'investissements

Au cours de l'exercice 2023, les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 56 K€. Les investissements en logiciels s'élèvent à 1.888 K€. Les principaux investissements de l'année correspondent à de nouveaux développements et de nouvelles fonctionnalités de la plate-forme Invibes déjà existante. Ceux-ci ont été capitalisés selon le principe du coût (voir note 3.3.3).

De plus, la société a obtenu d'autres investissements : plusieurs bons d'Etat et fonds monétaires ont été achetés en 2023 pour un total de 14.041 K€, dont 1.000 K€ ont été récupérés au cours de l'année. Les bons d'Etat concernent un investissement à court terme et arrivent à échéance tous au cours du premier trimestre de 2024.

La variation des actifs financiers non courants concerne la reclassement des fonds de garantie restants de l'affacturage en créances clients à court terme

Au cours de l'exercice 2022, les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 243 K€ et sont principalement liés à des investissements dans des immeubles loués. Les investissements en logiciels s'élèvent à 2.374 K€ et en autres immobilisations incorporelles à 39 K€. Les principaux investissements de l'année correspondent à de nouveaux développements et de nouvelles fonctionnalités de la plate-forme Invibes déjà existante. Ceux-ci ont été capitalisés selon le principe du coût (cf note 3.3.3). Les investissements en actifs financiers non courants s'élèvent à 276 K€.

## Flux de trésorerie provenant des activités de financement

En 2023, les flux de trésorerie provenant des activités de financement sont les suivants :

- une conversion de bons de souscription pour 63 K€,
- la souscription de nouveaux emprunts pour 1.019 K€,
- le remboursement d'emprunts pour un montant de 2.140 K€,
- le remboursement des engagements de location par application d'IFRS 16 pour un montant de 454 K€,
- d'intérêts payés pour 239 K€.

En 2022, les flux de trésorerie provenant des activités de financement sont les suivants :

- une augmentation de capital d'un montant net de 16.228 K€,
- la souscription de nouveaux emprunts pour 3.069 K€,
- le remboursement d'emprunts pour un montant de 1.405 K€,
- le remboursement des engagements de location par application d'IFRS 16 pour un montant de 283 K€,
- d'intérêts payés pour 368 K€.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

En 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 17.087 K€ à 1.876 K€ à la fin de l'exercice, principalement à cause de l'investissement dans des bons d'Etat à court terme et des fonds monétaires, ainsi que par l'augmentation du fonds de roulement.

En 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 7.519 K€ à 18.951 K€ à la fin de l'exercice.

# 1 INFORMATIONS GENERALES

## 1.1 Informations générales, déclaration de conformité aux IFRS et hypothèse de continuité d'exploitation

INVIBES ADVERTISING NV est une société de technologie spécialisée dans la publicité numérique. Les solutions de l'entreprise sont prises en charge par un format intégré au contenu médiatique. Invibes s'inspire de la publicité sur les réseaux sociaux et développe sa propre technologie pour aider les marques à mieux communiquer avec les consommateurs.

La société INVIBES ADVERTISING NV, société mère du groupe (la Société), est une société par action de droit belge, dont le siège social est situé au Technologiepark 82/26, 9052 Gand, Belgique. Son numéro d'entreprise est BE 0836.533.938.

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2023 (y compris les comparatifs) ont été publiés par le Conseil d'administration en date du 27 mars 2024.

Les actions de INVIBES ADVERTISING NV sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISN BE097299316. Les actions ne sont cotées sur aucun autre marché.

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS), aux normes d'information financière et aux interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), telles qu'approuvées par l'Union européenne, et les interprétations publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB. Ils ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été contestée, en tenant compte:

- La situation au 31 décembre 2023 de l'actif net réalisable net et du passif à court terme exigible,
- Prévisions de trésorerie de la Société et de ses filiales pour les 12 mois suivant la clôture.

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que la société sera en mesure de satisfaire à ses besoins de trésorerie au moins jusqu'au 31 décembre 2024 et que, par conséquent, les comptes consolidés devraient être établis selon le principe de la continuité d'exploitation.

Les comptes consolidés sont exprimés en milliers d'euro (K€), sauf mention contraire.

## 1.2 Normes ou interprétations nouvelles ou révisées

Au cours de l'exercice en cours, la société a appliqué toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées publiées qui sont pertinentes pour ses activités et en vigueur pour l'exercice comptable qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2023, publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB.

Pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2023, le Groupe a appliqué les normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- Amendement à la norme IAS 1 Présentation des états financiers et de la pratique IFRS 2 : présentation des principes comptables.
- Amendement à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimation comptables et erreurs: définition des estimations comptables.
- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur les bénéfices : Impôts différés relatifs aux actifs et passifs découlant d'une transaction unique.
- Amendement à la norme IAS 12 Impôts sur les bénéfices: International tax reform – Pillar Two Model Rules

- IFRS 17 Contrats d'assurance (en remplacement d'IFRS 4), y compris les amendements à IFRS 17.
- Amendements à la norme IFRS 17 Contrats d'assurance : Application initiale des normes IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparatives.

L'application des autres nouvelles normes, interprétations et modifications n'a pas entraîné de changements importants aux principes du groupe en matière d'information financière.

À la date d'autorisation de ces comptes consolidés, plusieurs nouvelles normes et amendements aux normes existantes, ainsi que des interprétations, ont été publiés par l'IASB et approuvés par l'UE. Aucune de ces Normes ou amendements aux Normes existantes n'a été adoptée par anticipation par le Groupe :

- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des États Financiers : classification des passifs en courant ou non courant.
- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers: passifs non courants avec covenants.
- Amendements à la norme IFRS 16 Contrats de location: contrats de location et transactions de cession-bail.
- Modification de la norme IAS 7 Tableau des Flux de Trésorerie, et IFRS 7 Instruments Financiers: contrats de financements avec les fournisseurs.
- Amendements to IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères: absence de convertibilité.

La Direction prévoit que toutes les publications pertinentes seront adoptées pour la première période commençant à la date d'entrée en vigueur de la publication ou après. Les nouvelles normes, amendements et interprétations non adoptés au cours de l'exercice en cours n'ont pas été publiés, car ils ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

### **1.3 Opérations majeures**

L'année comptable 2022 a été une année difficile pour Invibes Advertising. Le premier semestre de 2022 a été marqué par une hausse des coûts structurels pour soutenir le plan d'affaires ambitieux de l'entreprise axé sur une forte croissance. Parmi les mesures prises, on compte notamment une forte augmentation des effectifs. Cependant, l'entreprise a été confrontée à un ralentissement majeur du marché publicitaire au cours du deuxième semestre de 2022, la contraignant à réduire de manière significative ses effectifs commerciaux et ses fonctions support au cours du quatrième trimestre de 2022.

En outre, Invibes Advertising a temporairement suspendu le lancement d'Adspark, sa plateforme libre-service dédiée aux PME, car son déploiement aurait généré trop de dépenses à court terme sans un retour sur investissement immédiat.

Ces mesures d'ajustement des coûts ont généré des dépenses importantes en 2022. A partir de 2023, la Société commencera à bénéficier de l'effet favorable de ces mesures sur sa structure de coûts.

L'année comptable 2023 a été divisée en deux phases:

- le premier semestre a été impacté par le ralentissement général du secteur de la publicité numérique, et
- deux trimestres consécutifs de croissance au cours de la seconde semestre de l'année.

Au cours du premier semestre de 2023, Invibes a enregistré un chiffre d'affaires de 12,4 M€, marquant une baisse de 6% par rapport au premier semestre de 2022. Pendant les six premiers mois, les opérations sur les marchés établis (Invibes SAS, Invibes Spain SL et Invibes Switzerland AG CH) ont continué à rencontrer des défis à cause du ralentissement persistant du secteur de la publicité numérique, impactant particulièrement Invibes SAS. Par contre, les marchés émergents (Invibes AG, Invibes UK LTD, Invibes Italy SRL et Invibes Benelux BV) ont fait preuve de résilience, enregistrant une augmentation des ventes de 21% au cours de la même période.

Au cours du second semestre de 2023, l'activité sur les marchés établis (Invibes SAS, Invibes Spain SL et Invibes Switzerland AG CH) est restée stable, ce qui constitue une performance notable après les conditions difficiles du premier semestre de l'année (H1), entraînant une baisse de 10 % pour toute l'année. Les pays des marchés émergents (Invibes AG, Invibes UK LTD, Invibes Italy SRL et Invibes Benelux BV) ont enregistré une croissance accélérée entre H1 et H2, avec une croissance totale de +32 % en 2023. Les nouveaux pays en phase de start-up (Invibes Czech Republic sro, Invibes Netherlands BV, Invibes Denmark APS, Invibes Norway AS, Invibes Poland sp zoo, Invibes Nordics AB, Invibes South Africa LTD, Invibes UAE FZ LLC et Invibes INC) ont dépassé ensemble le seuil du million d'euros de ventes en 2023.

Autres opérations majeures en 2023:

- une conversion de bons de souscription au 9 mars 2023, entraînant une augmentation de capital de INVIBES ADVERTISING NV pour 62,7 K€ avec création de 28.000 nouvelles actions.
- Augmentation de capital au sein de la filiale INVIBES SWITZERLAND (qui est détenue à 98,4% par Invibes Advertising NV) en convertissant les dettes en capitaux propres et la compensation des pertes reportées avec le capital pour 1.696 K€.
- Augmentation de capital au sein de la filiale INVIBES SPAIN pour 520 K€.
- Une conversion de dette en primes d'émission au sein de la filiale INVIBES NORDICS pour 585 K€.
- Une conversion de dette en primes d'émission pour 212 K€ et une compensation des pertes reportées pour 618 K€ au sein de la filiale INVIBES ITALY.

## 2 PRINCIPES COMPTABLES

### 2.1 *Référentiel comptable*

Les comptes consolidés du groupe ont été préparés selon la comptabilité d'engagement et en vertu de la convention sur les coûts historiques. Toute exception à cette convention de coûts historiques sera divulguée dans les bases de mesure ci-dessous.

Les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2023 comprennent les états financiers d'Invibes Advertising NV, la société mère, et de ses filiales. Le tout constitue le « groupe Invibes ». Les comptes consolidés sont établis avant l'affectation du résultat de la société mère telle que proposée à l'Assemblée générale des actionnaires.

### 2.2 *Base de consolidation*

Les comptes consolidés du Groupe consolident ceux de la société mère et de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2023. Toutes les filiales clôturent au 31 décembre.

Toutes les opérations et soldes entre sociétés du Groupe sont éliminés à la consolidation, y compris les gains et pertes latents sur les opérations entre sociétés du Groupe. Lorsque les pertes latentes sur les ventes d'actifs intragroupe sont contrepassées lors de la consolidation, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue du Groupe. Les montants déclarés dans les états financiers des filiales ont été ajustés si nécessaire pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

Le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont comptabilisés à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Le Groupe attribue le résultat global ou la perte totale des filiales entre les propriétaires de la société mère et les participations sans contrôle en fonction de leurs participations respectives.

### 2.3 *Périmètre du Palier de consolidation*

Conformément à la norme IFRS 10, les filiales sont toutes des entités contrôlées. Le contrôle, quel que soit le niveau d'intérêt détenu dans une entité, est la résultante des trois composantes suivantes :

- la détention du pouvoir de diriger les activités clés (activités opérationnelles et financières),
- l'exposition ou le droit aux rendements variables associés à la participation, et
- la capacité d'exercer ce pouvoir de manière à influencer sur ces rendements.

Seuls les droits substantiels, tels que conférés par les pactes d'actionnaires, qui peuvent être exercés lorsque les décisions sur les activités clés doivent être prises et qui ne sont pas purement protecteurs, sont pris en compte pour la détermination du pouvoir. Les états financiers des filiales sont inclus dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les coentreprises sont des partenariats dans lesquelles le Groupe Invibes et les autres parties engagées exercent un contrôle conjoint, contractuellement convenu, sur l'entité et ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable : le groupe Invibes a le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois exercer un contrôle conjoint ou un contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, une participation supérieure ou égale à 20 %.



Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- L'intégration globale pour les sociétés filiales dans lesquelles le groupe Invibes exerce le contrôle. Au sein des capitaux propres consolidés, la quote-part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales intégrées est présentée sous une ligne spécifique, tout comme au compte de résultat et dans l'état du résultat global.
- La mise en équivalence pour les coentreprises et les entreprises associées. Cette méthode consiste à ne retenir dans les comptes consolidés que la quote-part de capitaux propres correspondant au pourcentage détenu par le Groupe Invibes. Si la quote-part du Groupe Invibes dans les pertes d'une entité mise en équivalence est supérieure à sa participation dans celle-ci, alors la quote-part du Groupe Invibes est ramenée à zéro. Les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision si le Groupe Invibes a une obligation légale ou implicite à ce titre

La liste des sociétés consolidées par intégration globale et mises en équivalence est présentée ci-dessous.

Nom	Siège	N° identification	% d'intérêts	Méthode
Invibes Advertising NV	Technologiepark 82 bus 26	9052 Ghent	BE 0836.533.938	Consolidating entity
Invibes Services Srl	Str. Grigore Cobălcescu 46, Camera 7, Etaj 2, Sector 1	010196 Bucharest	RO30562825	100,00% FC
Invibes Advertising SAS	24 rue des Petites Ecuries	75010 Paris	FR5374500140	100,00% FC
Invibes Advertising Inc.	1177 Avenue of the Americas, 7th Floor New York	NY 10036	6020943	100,00% FC
Invibes Spain SL	Paseo de la Castellana 137, 4a planta	28046 Madrid	B37563434	100,00% FC
Invibes Advertising AG	Steuerberatungsgesellschaft Theaterinenerstraße 45	80333 München	DE320810302	99,12% FC
Invibes Switzerland AG	Langstrasse 11	8004 Zürich	CHE-302.303.944	98,40% FC
Invibes Finance SA	Place de Paris	2314 Luxembourg	B42153	100,00% FC
ML2GROW NV	Victoriastraat 52	9000 Ghent	BE 676.644.086	62,33% FC
Invibes Italy srl	Via Giosue Carducci 31	20123 Milano	IT1091916969	100,00% FC
Invibes Advertising UK Ltd.	5 Underwood Street	N1 7LY London	GB 330 1273 54	100,00% FC
Invibes Benelux BV	Prins Boudewijnlaan 5 bus 10	2550 Kontich	BE 0747.591.173	100,00% FC
Invibes Netherlands BV	KNSM-laan 171	1019LC Amsterdam	NL861951438B01	100,00% FC
Invibes SAAS OÜ	Soprase pst 145, Kristiine district Harju county	13417 Tallinn	EE 102307368	100,00% FC
Invibes Nordic AB	c/o Leionen, Sankt Eriksgaten 63B	112 34 Stockholm	5593314-9254	100,00% FC
Invibes Norway AS	Arbins Gate 4	0253 Oslo	928094251	100,00% FC
Invibes Denmark APS	c/o Baker Tilly Revisionspartnerselsk. Poul Bundgaard Vej 1, 1	2500 Valby	4276745	100,00% FC
Invibes Dijital Reklamcılık VE Ticaret anonim Sirketi	Mecidiyeöy Mah. Büyükdere Cad. Ibrahim Polat Holding Blok No: 87ç Kapio No: 5	Istanbul	4654257218	100,00% FC
Invibes Advertising FZ-LC	SEO100 Bldg 08-CO Work	Dubai	100559210800003	100,00% FC
Invibes Advertising South Africa (PTY) Ltd.	10 Buffalo Road, Gallo Manor Sandton	2196 Gauteng	4690300811	100,00% FC
Invibes Poland	Ul. Pzyokopowa 33	01-208 Warsaw	PL5272966038	100,00% FC
Invibes Central Europe	Ovocny trh 1096/8, Stare Mesto	11000 Praha	1421676	100,00% FC
Adspark GmbH	Steuerberatungsgesellschaft Theaterinenerstraße 45	80333 München	HRB 273516	100,00% FC
Invibes Bucharest Services SRL	Str. Grigore Cobălcescu 46, Camera 7, Etaj 2, Sector 1	010196 Bucharest		100,00% FC

FC: Intégration globale, EQ: Mise en équivalence

Toutes les sociétés du périmètre clôturent leur exercice comptable annuel le 31 décembre.

Le Groupe ne détient pas d'entité non consolidée.

#### *2.3.1 Entrée dans le périmètre de consolidation*

Il n'y a pas eu de nouvelle entrée dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

#### *2.3.2 Sortie du périmètre de consolidation*

Il n'y a pas eu de sortie du périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

### **2.4 Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère**

#### *2.4.1 Conversion des états financiers des filiales étrangère*

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales situées en dehors de la zone euro sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres jusqu'à la date de cession de ces filiales.

#### *2.4.2 Conversion des transactions libellées en devises étrangères*

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en gain ou perte de change dans le compte de résultat pour les transactions liées à l'activité.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est la monnaie locale.

### 2.4.3 Cours de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés

Les taux mentionnés ci-dessous sont des taux de change de l'euro par rapport aux devises étrangères.

Cours Euro contre devise	AED	CHF	CZK	DKK	GBP	NOK
<b>Taux de clôture</b>						
31/12/2021	4,1763	1,0331	24,7390	7,4364	0,8403	9,9989
31/12/2022	3,9904	1,0022	23,7440	7,4405	0,8825	10,8108
31/12/2023	4,0193	0,9308	24,6508	7,4571	0,8627	11,2867
<b>Taux moyen</b>						
01/2021 - 12/2021	4,3333	1,0799		7,4368	0,8584	10,1639
01/2022 - 12/2022	3,8510	0,9997	24,4774	7,4409	0,8587	10,1894
01/2023 - 12/2023	3,9759	0,9653	24,0190	7,4557	0,8665	11,4767
Cours Euro contre devise	PLN	RON	SEK	TRY	USD	ZAR
<b>Taux de clôture</b>						
31/12/2021	4,5969	4,9490	10,2503	15,2335	1,1326	18,0625
31/12/2022	4,7170	4,9156	11,1483	20,5339	1,0864	18,9036
31/12/2023	4,3516	4,9743	11,1982	32,6797	1,0937	20,5044
<b>Taux moyen</b>						
01/2021 - 12/2021	4,6868	4,9251	10,1562	10,8104	1,1816	17,5922
01/2022 - 12/2022	4,7059	4,9249	10,7306	17,8465	1,0483	17,3989
01/2023 - 12/2023	4,4956	4,9518	11,4657	26,4375	1,0825	20,1319

## 2.5 Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Le groupe utilise la méthode du goodwill complet qui est la différence entre d'une part, la somme du coût d'acquisition du regroupement d'entreprises et la juste valeur des intérêts minoritaires, et, d'autre part, le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts non contrôlés.

Dans le cas où la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure au coût d'une acquisition, la différence est immédiatement reconnue en résultat.

Les goodwill font l'objet de tests de valeur annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable du goodwill peut avoir été dépréciée. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable et sa valeur recouvrable est comptabilisée en charge opérationnelle sur la ligne « dépréciation d'actifs » et est irréversible.

Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie concernée aux fins du test de dépréciation.

## **2.6 *Autres immobilisations incorporelles***

### **2.6.1 *Logiciels développés en interne***

Les dépenses relatives à la phase de recherche des projets de développement de nouveaux logiciels personnalisés pour les systèmes informatiques et de télécommunications sont comptabilisées comme une dépense. Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont reconnus comme des actifs incorporels, à partir du moment où ils répondent à toutes les exigences de comptabilisation suivantes :

- les coûts de développement peuvent être mesurés de manière fiable,
- le projet est techniquement et commercialement réalisable,
- le Groupe a l'intention et dispose de ressources suffisantes pour mener à bien le projet,
- le Groupe a la capacité d'utiliser ou de vendre le logiciel, et
- le logiciel générera probablement des avantages économiques futurs.

Les coûts de développement qui ne répondent pas à ces critères de capitalisation sont comptabilisés en charges tels qu'ils ont été engagés. Les coûts directement attribuables comprennent les coûts des employés engagés pour le développement de logiciels, ainsi qu'une partie des frais généraux et des coûts d'emprunt.

### **2.6.2 *Logiciels et autres actifs incorporels acquis***

Ces actifs incorporels acquis par le Groupe Invibes sont comptabilisés au coût d'acquisition.

### **2.6.3 *Mesure subséquente***

Tous les actifs incorporels à durée de vie limitée, y compris les logiciels développés en interne, sont comptabilisés à l'aide du modèle de coûts selon lequel les coûts capitalisés sont amortis sur une base linéaire sur leur durée de vie d'utilisation estimative. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque date de clôture. Les durées de vie d'utilisation suivantes sont appliquées :

- Logiciels: 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles: 5 ans

À chaque clôture, le groupe vérifie s'il existe des indices de dépréciation d'actifs. La dépréciation est comptabilisée directement en résultat. Si une dépréciation précédemment enregistrée n'est plus justifiée, la dépréciation est reprise.

Lorsqu'une immobilisation incorporelle est cédée, le gain ou la perte de cession est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'immobilisation et est comptabilisé au compte de résultat en autres charges opérationnelles.

## **2.7 *Immobilisations corporelles***

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de fabrication, y compris les coûts directement imputables à la mise en place des actifs et les conditions nécessaires pour qu'ils puissent fonctionner de la manière prévue par la direction du groupe Invibes.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont enregistrées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et, par conséquent, leur durée d'amortissement est significativement différente. L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire pour réduire le coût moins la valeur résiduelle estimée. Les durées d'utilisation suivantes sont appliquées :

Nature	Durée d'amortissement
Matériels	5 ans
Autres immobilisations corporelles	2 à 5 ans

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

À chaque clôture, le groupe vérifie s'il existe des indices de dépréciation d'actifs. La dépréciation est comptabilisée directement en résultat. Si une dépréciation précédemment enregistrée n'est plus justifiée, la dépréciation est reprise.

Les gains ou pertes résultant de la cession de biens, d'installations et d'équipements sont déterminés comme étant la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés en résultat en autres charges opérationnelles.

## **2.8 Contrats de location**

À la date d'entrée en vigueur du bail, le groupe Invibes comptabilise dans ses états consolidés un actif faisant l'objet d'un droit d'utilisation et un passif découlant d'un bail. L'actif du droit d'utilisation est mesuré au coût, qui se compose de l'évaluation initiale du passif de location, des coûts directs initiaux engagés par le Groupe, d'une estimation des coûts de démantèlement et de retrait de l'actif à la fin du contrat de location, et tout paiement de location effectué avant la date d'entrée en vigueur du bail (déduction faite des incitatifs reçus).

Le Groupe Invibes amortit l'actif du droit d'utilisation sur une base linéaire à partir de la date de début du bail jusqu'à la date la plus rapprochée de la fin de la vie utile de l'actif du droit d'utilisation ou de la fin de la durée du bail. Le Groupe évalue également l'actif lorsque des indices de dépréciation existent.

## **2.9 Actifs financiers**

Les actifs financiers comprennent les dépôts de garantie et les titres, les créances liées aux participations non consolidées et les autres créances. Ils sont évalués à leur valeur historique.

Lorsque leur valeur est inférieure à leur valeur probable de réalisation, une dépréciation est enregistrée.

## **2.10 Créances clients**

Les créances clients comprennent les facturations relatives aux contrats de prestations de services selon le principe suivant :

Les créances facturées sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

Le groupe conclut des contrats d'affacturage avec des sociétés d'affacturage, ce qui entraîne la vente récurrente d'une partie du portefeuille de créances commerciales au sociétés d'affacturage.

Le dispositif d'affacturage de la dette entraîne une décomptabilisation s'il est qualifié comme un transfert conformément à la norme IFRS 9 et si le groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier (compte débiteur). Un transfert est un transfert admissible si :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés ; ou
- les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont conservés mais la société assume une obligation de les payer au factor selon les conditions de la norme IFRS 9 étant dans la mesure où il n'y a aucune obligation de payer des montants au factor à moins de recevoir les flux de trésorerie des clients, le Groupe ne peut pas vendre ou donner en gage les créances à un tiers et la société doit remettre les flux de trésorerie qu'elle recueille sans délai important.

### **2.11 Autres actifs courants**

Les autres actifs courants sont principalement constitués de créances diverses. Les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Elles font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

### **2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

### **2.13 Capitaux propres, réserves et dividendes**

Le capital social représente la valeur nominale des actions qui ont été émises. Les primes d'émissions comprennent toute prime reçue à l'émission du capital social. Tous les frais de transactions liés à l'émission d'actions sont déduits de la prime d'émission, nets de tout avantage fiscal y afférent.

Les autres composantes des capitaux propres sont les suivantes :

- Réserves et bénéfices/pertes antérieurs (-) – comprend tous les bénéfices non répartis de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.
- Actions propres (-) – comprend la valeur de l'option d'achat que le groupe Invibes détient sur ses propres actions.
- Ecart de conversion – comprend les écarts de conversion résultant de la conversion en EURO des états financiers des entités étrangères du Groupe.

Les distributions de dividendes versées aux actionnaires sont incluses en autres passifs courants lorsque les dividendes ont été approuvés par une assemblée générale avant la date de déclaration.

Les réserves consolidées comprennent tous les bénéfices non distribués de l'exercice en cours et des exercices précédents et la rémunération des employés fondée sur des actions (voir la note 3.2.12).

### **2.14 Dettes financières**

Les dettes financières comprennent les prêts, les autres éléments de financement et les découverts bancaires.

Les prêts et les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre la contrepartie reçue (nette des frais de transaction) et la valeur de rachat est constatée en résultat sur la période du prêt (méthode du taux d'intérêt effectif).

## 2.15 Instruments financiers

Les actifs financiers autres que ceux mentionnés précédemment sont initialement évalués à la juste valeur ajustée pour les coûts de transaction (lorsqu'ils sont applicables). Ils sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- Au coût amorti (AC)
- Juste Valeur par le biais du résultat net (FVTPL)
- Juste Valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI): le groupe Invibes ne détient aucun actif financier classé en FVOCI

La classification est déterminée à la fois par :

- le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier

Les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti (AC) et à la juste valeur par le biais du résultat (FVTPL) sont classés comme autres investissements au bilan, et les dépenses et les revenus sont classés comme charges financières ou produits financiers.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de la catégorie :

- Les actifs financiers sont évalués au coût amorti (AC) lorsque l'objectif est de détenir les actifs financiers et de percevoir les flux de trésorerie contractuels, et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui consistent uniquement à des remboursements du principal et des intérêts sur le montant du principal restant dû. Après l'évaluation initiale, ces actifs sont mesurés au coût amorti à l'aide de la méthode de l'intérêt effectif.
- Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat (FVTPL) dans les cas suivants : placements dans des instruments de capitaux propres, lorsque les actifs sont détenus dans un modèle d'entreprise différent de "conserver pour collecter" ou "conserver pour collecter ou vendre", et les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels ne consistent pas uniquement du paiement du principal et des intérêts.

La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en référence à des données de marché directement observées autres que les prix cotés pour des instruments similaires et sont catégorisées dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif financier expirent, ou lorsque l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et des avantages sont transférés.

Le groupe n'a pas souscrit d'instruments de couverture.

## 2.16 Dettes sur contrats de location

A la date d'entrée en vigueur, le Groupe évalue les dettes des contrats de location à la valeur actualisée des loyers impayés à cette date, actualisé à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du Groupe. Le taux d'emprunt marginal est le taux estimé que le groupe Invibes devrait payer pour emprunter le même montant sur une durée similaire, et avec une garantie similaire pour obtenir un actif de valeur équivalente. Ce taux est ajusté si l'entité preneuse a un profil de risque différent de celui du groupe Invibes.

Après l'évaluation initiale, le passif sera réduit par les paiements de location qui sont répartis entre les remboursements du principal et les coûts de financement. Le coût financier est le montant qui produit un taux d'intérêt périodique constant sur le solde du passif de location.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser un passif locatif pour les baux à court terme (baux d'une durée prévue de 12 mois ou moins) ou pour les baux d'actifs de faible valeur. Les paiements effectués en vertu de ces baux



sont passés en charges sur une base linéaire. De plus, certains paiements variables de location ne peuvent pas être comptabilisés comme passifs de location et sont passés en charges.

Afin de répondre aux besoins opérationnels, en particulier à ce qui a trait à la demande de locaux à bureaux, le Groupe entamera des négociations avec les propriétaires en vue d'augmenter ou de réduire la surface de bureaux ou de renégocier les montants payables en vertu des baux respectifs. Dans certains cas, le Groupe est en mesure d'augmenter la capacité de bureau en prenant des étages supplémentaires disponibles et s'engage donc avec le propriétaire à payer un montant qui est proportionnel au prix pratiqué de manière autonome pour refléter les modalités particulières du contrat. Dans ces situations, l'accord contractuel est traité comme un nouveau bail et comptabilisé en conséquence.

Dans d'autres cas, le Groupe est en mesure de négocier une modification à un bail, comme la réduction de la surface de bureaux louée, la réduction de la durée du bail ou la réduction du montant total payable en vertu du bail, qui ne faisaient pas partie des termes et conditions initiales du bail. Dans ces situations, le Groupe ne tient pas compte des changements comme s'il y avait un nouveau bail. Au lieu de cela, les paiements contractuels révisés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation révisé à la date à laquelle le bail est effectivement modifié. Pour les raisons expliquées ci-dessus, le taux d'actualisation utilisé est le taux d'emprunt différentiel du Groupe déterminé à la date de modification, le taux implicite dans le bail n'étant pas facilement déterminable.

## **2.17 Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque :

- (a) il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- (b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe Invibes ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe Invibes assumera certaines responsabilités.

## **2.18 Engagements de retraite**

Le Groupe n'a que des contrats à cotisations déterminées concernant les engagements de retraite. Aucun contrat à prestations déterminées n'est en place.

Le Groupe paie des cotisations fixes à des entités indépendantes concernant plusieurs contrats de retraite et assurances pour les employés individuels. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des contributions supplémentaires à ses cotisations fixes, qui sont comptabilisées en tant que charges au cours de la période où les services des employés concernés sont rendus.

## **2.19 Paiement fondé sur des actions**

Le Groupe gère des plans de rémunération en actions pour ses salariés. Aucun des plans du Groupe n'est réglé en espèces.

Tous les biens et services reçus en échange d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur.

Lorsque les employés sont récompensés par des paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services des employés est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution et exclut l'impact des conditions d'acquisition hors marché.

Toute rémunération basée sur les actions est finalement comptabilisée comme une charge en résultat avec un crédit correspondant aux réserves consolidées. Si des périodes d'acquisition ou d'autres conditions d'acquisition

s'appliquent, la dépense est répartie sur la période d'acquisition, en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions devant être acquises.

Les conditions d'acquisition hors marché sont incluses dans les hypothèses concernant le nombre d'options qui devraient pouvoir être exercées. Les estimations sont révisées par la suite s'il y a une indication que le nombre d'options d'achat d'actions prévu diffère des estimations précédentes. Tout ajustement de la rémunération cumulative basée sur les actions résultant d'une révision est comptabilisé sur la période en cours.

Le nombre d'options acquises finalement exercées par les porteurs n'a aucune incidence sur la charge enregistrée au cours d'une période.

Lors de l'exercice des options d'achat d'actions, le produit reçu, déduction faite des coûts de transaction directement imputables, est affecté au capital.

## **2.20 Revenus**

L'activité du groupe Invibes est la fourniture de services de publicité numérique via la plate-forme Invibes, il existe différentes unités de facturation toutes basées sur la livraison de certains KPI.

Pour déterminer s'il y a lieu de comptabiliser les revenus, le Groupe Invibes suit le processus suivant conformément à la norme IFRS 15:

- identifier le contrat avec le client,
- identifier les obligations de performance,
- détermination du prix de transaction,
- allocation du prix de transaction aux obligations de performance,
- comptabilisation des revenus lorsque les obligations de rendement sont satisfaites.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé soit à un moment où le Groupe remplit ses obligations d'exécution en transférant les services promis à ses clients.

Les revenus sont constatés lors de la livraison des unités facturables. Ils sont être mesurés de manière fiable à partir des données de la plateforme Invibes.

## **2.21 Impôts**

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement autres éléments du résultat global, auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global.

### **2.21.1 Impôt exigible**

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Le taux d'imposition utilisé par les sociétés du groupe est conforme au taux d'imposition local sur les différents marchés.

### **2.21.2 Impôts différés**

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, est comptabilisé en compte de résultat.

## **2.22 Résultat par action**

Le Groupe présente un résultat de base et un résultat dilué par action ordinaire. Le bénéfice de base et dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période. Les actions propres ne sont pas considérées en circulation et sont donc déduites du nombre d'actions en circulation.

Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les instruments convertibles.

## **2.23 Détermination des estimations et jugements comptables**

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, la direction émet des jugements et utilise des estimations et hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les comptes consolidés, ainsi que dans les annexes.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont constamment établies et examinées en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs jugés raisonnables compte tenu des circonstances. Elles servent donc de base à la pratique du jugement nécessaire à la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs, qui ne peut être obtenue d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements portés par la direction dans l'application des méthodes comptables du groupe Invibes qui ont le plus d'effet sur ces comptes consolidés sont les suivants :

- Capitalisation des actifs incorporels développés en interne :

Il faut faire preuve de jugement pour distinguer la phase de recherche et de développement d'un logiciel et déterminer si les exigences en matière de reconnaissance de la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction détermine si les exigences de comptabilisation continuent d'être satisfaites et s'il existe des indices indiquant que les coûts capitalisés peuvent être dépréciés.

- Comptabilisation des actifs d'impôts différés.

La mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés est fondée sur une évaluation de la probabilité que des revenus futurs imposables seront disponibles, sur lesquels les différences temporaires déductibles et les reports de pertes fiscales pourront être utilisés. À cette fin, la direction met en place un test de recouvrabilité pour les reports de pertes fiscales, qui consiste à calculer le nombre d'années nécessaires pour récupérer intégralement les éventuels actifs d'impôt différé, sur base des budgets financiers pour les périodes futures.

De plus, pour les entreprises qui ne sont pas encore rentables lors de la première année de reconnaissance des actifs d'impôt différé sur les reports de pertes fiscales, seuls 50 % des actifs d'impôt différé potentiels sont reconnus. Au cours de l'année où ces entreprises deviennent rentables, 100 % de l'actif d'impôt différé potentiel est reconnu.

Finalement, il faut faire preuve de jugement pour évaluer l'incidence de toute limite ou incertitude juridique ou économique dans diverses juridictions.

Des renseignements sur les estimations et les hypothèses qui peuvent avoir l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses sont fournis ci-dessous. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents.

- Dépréciation des actifs non financiers et du goodwill

Pour évaluer la dépréciation, la direction estime le montant recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en fonction des flux de trésorerie futurs attendus et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser.

L'incertitude liée à l'estimation se rapporte aux hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et la détermination d'un taux d'actualisation approprié. En 2023, le groupe Invibes a enregistré une perte de valeur sur ML2GROW NV et Invibes Poland.

- Durée d'utilisation et valeurs résiduelles des actifs amortissables

La direction examine son estimation de la durée d'utilisation et de la valeur résiduelle des actifs amortissables à chaque clôture, en fonction de la durée d'utilité prévue des actifs.

- Contrats de location – détermination du taux d'actualisation approprié pour mesurer le passif de location

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe conclut des contrats de location avec des tiers propriétaires et, par conséquent, le taux implicite du bail n'est pas facilement déterminable. Par conséquent, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation pour déterminer ses engagements de location à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que le Groupe devrait payer pour emprunter à des conditions similaires, ce qui nécessite des estimations lorsqu'aucun taux observable n'est disponible.

Le Groupe consulte ses principaux banquiers pour déterminer le taux d'intérêt qu'ils s'attendent à devoir facturer au Groupe pour emprunter de l'argent afin d'acheter un actif similaire à celui qui est loué. Ces taux sont, le cas échéant, ajustés pour refléter la solvabilité de l'entité qui conclut le contrat de location et l'état spécifique de l'actif loué sous-jacent. Le taux d'emprunt différentiel estimé est supérieur à celui de la société mère pour les contrats de location conclus par ses filiales.

Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

Aucun changement significatif n'a été apporté aux méthodes d'estimation au cours de la période.

### 3 NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

#### 3.1 Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel dispose de données chiffrées par entité juridique. L'activité principale des membres du groupe Invibes est de réaliser des prestations dans les domaines du support publicitaire numérique.

Le 7 février 2024, le Conseil d'administration a approuvé la proposition de vendre la participation de 62,33 % dans ML2GROW aux autres actionnaires minoritaires de ML2GROW. La vente en 2024 est considérée comme un événement non ajustable. Néanmoins, cette transaction après la clôture de l'exercice a déclenché la décision de présenter ML2GROW comme un segment distinct afin de montrer l'impact de la vente de cette activité. La vente de ML2GROW est également expliquée dans la Note 4.5.

A chaque typologie de prestation ne correspond pas une typologie de clientèle. A chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de prestation.

De fait l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe par le principal décideur opérationnel s'effectue sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelque soient les entités juridiques.

#### Indicateurs de performance par marché

Les indicateurs clé de performance sont:

	MARCHES ETABLIS	MARCHES EMERGENTS	START UPS	GROUP CENTRAL	ML2GROW	CONSOLIDE
Revenus	17.267	9.927	973	43	702	28.913
EBITDA	5.198	1.902	-579	-4.567	17	1.970
EBITDA en % des revenus	30%	19%	-60%	-10576%	2%	7%
Dépréciations et amortissements	4	98	9	1.144	128	1.384
ETP à fin de l'année	25	40	6	79	7	156
Résultat net	935	-88	-735	504	-59	557

\* MARCHES ETABLIS consiste de Invibes SAS, Invibes Spain SL and Invibes Switzerland AG CH

\*\* MARCHES EMERGENTS consiste de Invibes UK LTD, Italy SRL, Benelux BV and Advertising AG

\*\*\* START UPS consiste de ADSpark GMBH, Invibes Czech republic sro, Invibes Netherlands BV, Invibes Denmark APS, Invibes Norway AS, Invibes Poland sp zoo, Invibes Nordics AB, Invibes Dijital Reklacilik AS, Invibes South Africa LTD, Invibes UAE FZ LLC, Invibes INC

\*\*\*\*ML2GROW consiste de ML2GROW NV

Les *marchés établis* sont les marchés qui sont déjà bien connus sur leur marché: Invibes SAS, Invibes Spain and Invibes Switzerland.

Les *marchés émergents* sont des marchés qui voient une traction initiale dans leur marché: Invibes UK LTD, Invibes Italy SRL, Invibes Benelux BV and Invibes Advertising AG.

Les *Start Ups* sont des marchés qui ont été récemment fondés et n'ont pas encore de traction sur leur marché: ADSpark GMBH, Invibes CET sro, Invibes Netherlands BV, Invibes Denmark APS, Invibes Norway AS, Invibes Poland sp zoo, Invibes Nordics AB, Invibes Dijital Reklacilik AS, Invibes South Africa LTD, Invibes INC and Invibes UAE FZ LLC.

Le *Central group* comprend toutes les activités de soutien (finances, services juridiques, acquisition de talents, soutien aux ventes, etc.).

L'*EBITDA* est calculé comme suit : les revenus moins les achats (y compris les actifs incorporels générés en interne) et les dépenses de personnel.

ETP à fin de l'année concerne les employés, exclusif les membre du cadre.

Le total actif du groupe et les passifs non-courants et courants (tous les éléments autres que les capitaux propres) sont répartis dans les régions géographiques suivantes :

	MARCHES ETABLIS	MARCHES EMERGENTS	START UPS	GROUP CENTRAL	ML2GROW	CONSOLIDE
Total actif	9.658	6.226	604	21.003	852	38.342
Total passifs non-courants et courants	7.647	3.002	345	5.056	616	16.666

Pour les raisons expliquées précédemment, ML2GROW NV a été classée dans un segment distinct à partir de l'exercice comptable 2023.

Si ce changement n'avait été apporté, les informations sectorielles seraient présentées comme suit :

	MARCHES ETABLIS	MARCHES EMERGENTS	START UPS	GROUP CENTRAL	CONSOLIDE
Revenus	17.969	9.927	973	43	28.913
EBITDA	5.215	1.902	-579	-4.567	1.970
EBITDA en % des revenus	29%	19%	-60%	-10576%	7%
Dépréciations et amortissements	133	98	9	1.144	1.384
ETP à fin de l'année	32	40	6	79	156
Résultat net	876	-88	-735	504	557

	MARCHES ETABLIS	MARCHES EMERGENTS	START UPS	GROUP CENTRAL	CONSOLIDE
Total actif	10.510	6.226	604	21.003	38.342
Total passifs non-courants et courants	8.263	3.002	345	5.056	16.666

## 3.2 Notes sur le bilan consolidé

### 3.2.1 Goodwill

	Suisse	Espagne	Belgique	Pologne	TOTAL
Valeur Brute 1 Jan 2023	1.932	65	102	4	2.104
Changement de périmètre					0
<b>Valeur Brute 31 Dec 2023</b>	<b>1.932</b>	<b>65</b>	<b>102</b>	<b>4</b>	<b>2.104</b>

	Suisse	Espagne	Belgique	Pologne	TOTAL
Pertes de valeur 1 Jan 2023					0
Changement de périmètre					0
Pertes de valeur de l'année			102	4	106
<b>Pertes de valeur 31 Dec 2023</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102</b>	<b>4</b>	<b>106</b>

	Suisse	Espagne	Belgique	Pologne	TOTAL
Valeur nette 1 Jan 2023	1.932	65	102	4	2.104
Changements	0	0	-102	-4	-106
<b>Valeur nette 31 Dec 2023</b>	<b>1.932</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.998</b>

	Suisse	Espagne	Belgique	Pologne	TOTAL
Valeur Brute 1 Jan 2022	1.932	65	102		2.100
Changement de périmètre				4	4
<b>Valeur Brute 31 Dec 2022</b>	<b>1.932</b>	<b>65</b>	<b>102</b>	<b>4</b>	<b>2.104</b>

	Suisse	Espagne	Belgique	Pologne	TOTAL
Pertes de valeur 1 Jan 2022					0
Changement de périmètre					0
<b>Pertes de valeur 31 Dec 2022</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	Suisse	Espagne	Belgique	Pologne	TOTAL
Valeur nette 1 Jan 2022	1.932	65	102	0	2.100
Changement de périmètre	0	0	0	4	4
<b>Valeur nette 31 Dec 2022</b>	<b>1.932</b>	<b>65</b>	<b>102</b>	<b>4</b>	<b>2.104</b>

En 2023, une perte de valeur a été constatée sur le goodwill de ML2GROW (102 K€) et d'Invibes Pologne (4 K€). Le 7 février 2024, le Conseil d'administration a approuvé la proposition de vendre la société ML2GROW aux autres actionnaires minoritaires de ML2GROW.

Conformément à la norme IFRS 8, la majorité du goodwill d'un montant de 1.932 K€ peut être attribuée à l'unité génératrice de trésorerie Suisse. Le goodwill attribuable aux autres unités génératrices de trésorerie n'est pas significatif.

La valeur recouvrable de ces actifs testée basée sur une combinaison de la méthode des DCF (pondération de 80 %) et de l'EBITDA (pondération de 20%) s'élève à 11.082 K€ au 31 décembre 2023.

Les hypothèses clés de la direction incluent :

- les calculs utilisent les projections des futurs flux de trésorerie disponibles pour les 5 prochains exercices, combinées avec un taux de croissance annuel continu (croissance terminale) de 2% ;
- une croissance continue en ligne avec les attentes du groupe ;
- une diminution du coût des biens vendus et des frais généraux grâce à l'effet d'échelle ;
- les investissements de remplacement.

Les projections utilisées dans la méthode DCF et le calcul de l'EBITDA sont basées sur l'expérience passée et ont été approuvées par le Conseil d'administration.

La méthode de l'EBITDA est basée sur l'EBITDA prévu en 2024 et utilise un multiple de 10,8.

La direction du Groupe estime qu'il s'agit de la meilleure donnée disponible pour prévoir ces marchés. Les projections de flux de trésorerie reflètent des marges bénéficiaires stables réalisées immédiatement avant la période budgétaire la plus récente. Aucune amélioration attendue de l'efficacité n'a été prise en compte et les prix et les salaires reflètent les prévisions d'inflation publiquement disponibles pour l'industrie.

Les flux prévisionnels de trésorerie sont calculés à partir des business plans consolidés de chaque UGT couvrant 5 exercices (hors l'exercice en cours). Les business plans précédemment mentionnés sont réalisés selon les mêmes principes que ceux appliqués au processus budgétaire, c'est-à-dire établis sur la base de la meilleure connaissance possible des opérationnels de l'expérience passée, des évolutions des marchés et des techniques, et font l'objet d'une revue par la direction du Groupe pour en assurer la cohérence avec la stratégie suivie et la politique d'investissement en découlant:

- une valeur terminale est déterminée sur la sixième année, extrapolant le flux de l'année 5 sur la base d'un taux de croissance à l'infini. Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2 % au 31 décembre 2023.
- le taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Ce taux reflète les appréciations actuelles du marché sur le coût moyen du capital. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie hors effet impôt conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Il s'élève à 10,34 % au 31 décembre 2023.

Le taux de croissance à l'infini est l'hypothèse la plus sensible concernant l'évaluation des tests de dépréciations. Une baisse de 0.5 point de base du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie de l'UGT de 408 K€. Une hausse de 1 point de base du WACC aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie de l'UGT de 1.135 K€. Dans ces deux cas, cela ne conduirait pas à constater de perte de valeur.

### 3.2.2 *Autres immobilisations incorporelles*

	Logiciels	Autres	TOTAL
Valeur brute 1 Jan 2023	6.569	87	6.655
Acquisitions	1.888		1.888
Sorties	-606		-606
<b>Valeur Brute 31 Dec 2023</b>	<b>7.851</b>	<b>87</b>	<b>7.938</b>



	Logiciels	Autres	TOTAL
Amortissements 1 Jan 2023	4.109	27	4.136
Amortissements 2023	731	19	750
Diminutions / reprises	-606		-606
<b>Amortissements 31 Dec 2023</b>	<b>4.234</b>	<b>46</b>	<b>4.280</b>

<b>Valeur Nette 31 Dec 2023</b>	<b>3.617</b>	<b>41</b>	<b>3.658</b>
---------------------------------	--------------	-----------	--------------

	Logiciels	Autres	TOTAL
Valeur brute 1 Jan 2022	5.881	48	5.929
Acquisitions	2.374	39	2.412
Sorties	-1.686		-1.686
<b>Valeur Brute 31 Dec 2022</b>	<b>6.569</b>	<b>87</b>	<b>6.655</b>

	Logiciels	Autres	TOTAL
Amortissements 1 Jan 2022	3.189	11	3.200
Amortissements 2022	2.606	16	2.622
Diminutions / reprises	-1.686		-1.686
<b>Amortissements 31 Dec 2022</b>	<b>4.109</b>	<b>27</b>	<b>4.136</b>

<b>Valeur nette 31 Dec 2022</b>	<b>2.460</b>	<b>60</b>	<b>2.519</b>
---------------------------------	--------------	-----------	--------------

Les principaux investissements de l'année 2023 correspondent des améliorations et de nouvelles fonctionnalités pour la plateforme Invibes déjà existante. Ceux-ci ont été activés selon le principe du coût (cf note 3.3.3). Les amortissements de l'exercice 2023 s'élèvent à 750 K€. Certaines de ces améliorations ayant rendu obsolètes certains des anciens actifs de la plateforme Invibes, ceux-ci ont été mis au rebut à hauteur de 606 K€ en 2023.

Les investissements dans la plateforme Invibes en 2023 se composent principalement de :

#### *AdDelivery*

Les fonctionnalités sous AdDelivery se concentrent sur la fourniture de meilleures performances des composants de diffusion d'annonces, grâce à de nouveaux développements sur le filtrage et le traitement ainsi qu'à des optimisations de l'algorithme de diffusion d'annonces. Celles-ci contribuent à une évolutivité accrue pour prendre en charge des volumes plus importants, une précision accrue dans le traitement et des gains d'efficacité opérationnelle. Les fonctionnalités comprennent : les mises à jour de l'algorithme BVGen, une logique de filtrage de mots-clés améliorée, la déconcentration de la distribution des annonces, des modifications de l'adaptateur Prebid, des extensions LiveScore pour servir des données en direct provenant de sports supplémentaires, des améliorations de la visibilité telles que le booster et le visi-booster.

#### *Billing Extentions & Innovation*

De nouveaux types de facturation sont développés, principalement pour prendre en charge des unités de facturation plus complexes où la facturation est conditionnée par des actions ultérieures à l'affichage par l'utilisateur, telles que la réponse à des enquêtes. L'intégration d'éléments de prix supplémentaires tels que les services de géolocalisation et l'utilisation de l'optimiseur vidéo est également prévue. De plus, des efforts de développement sont déployés pour optimiser le traitement afin de prendre en charge un nombre croissant d'événements par unité de facturation.

### *Data Services*

Les fonctionnalités sous Data Services impliquent des extensions du Cloud de données avec l'enrichissement et le ciblage des attributs utilisateur, Invibes Analytics ainsi que l'intégration de Handshake en remplacement des cookies tiers pour les outils des sites Web des annonceurs, une logique mise à jour pour définir la catégorisation du contenu de l'inventaire, des améliorations de la sécurité des marques telles que les mots-clés de contenu de campagne et des développements sur le chat.

### *ePrivacy features*

Les développements liés à la réglementation ePrivacy visent à soutenir les législations nationales concernant la protection des données. Ces développements comprennent un soutien détaillé des paramètres de confidentialité des utilisateurs en fonction du pays d'origine de l'utilisateur ainsi que des paramètres par défaut pour par exemple le RGPD dans les pays européens. L'intégration des normes mises à jour pour TCF 2.2 est également prévue.

### *Product development*

Une équipe dédiée développe de nouveaux formats de produits, qui sont les formats publicitaires visibles utilisés dans les campagnes. Les nouveaux développements affectent directement le portefeuille commercial et permettent d'augmenter la part de marché ainsi que d'augmenter les indicateurs de performance média tels que l'optimiseur vidéo et le visi-booster, le format d'enquête avec des possibilités de questions/réponses multiples, un format spécifique pour les compagnies aériennes, les formats vidéo, etc.

### *Reporting features*

Le développement de rapports et de tableaux de bord supplémentaires a un impact direct à la fois sur l'efficacité de la gestion des opérations de campagnes et sur la capacité des commerciaux à fournir des informations à valeur ajoutée supplémentaires aux annonceurs et aux éditeurs. Les développements comprennent la création de nouveaux rapports finaux de campagne et de déclinaisons quotidiennes, des rapports supplémentaires pour l'optimisation des campagnes et de l'inventaire.

### *SSI Platform features*

La plateforme SSI nécessite des fonctionnalités spécifiques orientées vers l'utilisateur et des rapports, qui sont rendus disponibles grâce à des développements spécifiques pour cette interface et ce public. Les développements comprennent des extensions pour prendre en charge les campagnes transfrontalières.

### *Data Lab*

Création d'analyses de données basées sur l'activité historique dans le réseau, création de segments de données intelligents et de rapports, ainsi que création d'une nouvelle métrique d'attention, des améliorations sur la détection du trafic invalide et les ressemblances entre segments de données.

Les principaux investissements de l'année 2022 correspondent des améliorations et de nouvelles fonctionnalités pour la plateforme Invibes déjà existante. Ceux-ci ont été activés selon le principe du coût (cf note 3.3.3). Les amortissements de l'exercice 2022 s'élèvent à 2.622 K€. Certaines de ces améliorations ayant rendu obsolètes certains des anciens actifs de la plateforme Invibes, ceux-ci ont été mis au rebut à hauteur de 1.686 K€ en 2022.

### 3.2.3 Immobilisations corporelles

	Construction	Installations techniques	Autres	Total
Valeur Brute 1 Jan 2023	44	168	422	634
Acquisitions			56	56
Sorties			-119	-119
Ecart de conversion		-2	0	-2
<b>Valeur brute 31 Dec 2023</b>	<b>44</b>	<b>166</b>	<b>359</b>	<b>568</b>

	Construction	Installations techniques	Autres	Total
Amortissements 1 Jan 2023	16	60	195	271
Amortissements 2023	11	54	68	132
Diminutions			-66	-66
Ecart de conversion	0	-1		-1
<b>Amortissements 31 Dec 2023</b>	<b>27</b>	<b>113</b>	<b>197</b>	<b>336</b>

<b>Valeur nette 31 Dec 2023</b>	<b>17</b>	<b>53</b>	<b>162</b>	<b>232</b>
---------------------------------	-----------	-----------	------------	------------

	Construction	Installations techniques	Autres	Total
Valeur brute 1 Jan 2022	17	95	275	387
Acquisitions	27	80	136	243
Sorties		-6	-18	-24
Ecart de conversion		0	29	28
<b>Valeur brute 31 Dec 2022</b>	<b>44</b>	<b>168</b>	<b>422</b>	<b>634</b>

	Construction	Installations techniques	Autres	Total
Amortissements 1 Jan 2022	9	19	99	127
Amortissements 2022	7	48	84	139
Diminutions		-6	-18	-24
Ecart de conversion		0	29	29
<b>Amortissements 31 Dec 2022</b>	<b>16</b>	<b>60</b>	<b>195</b>	<b>271</b>

<b>Valeur nette 31 Dec 2022</b>	<b>28</b>	<b>107</b>	<b>228</b>	<b>363</b>
---------------------------------	-----------	------------	------------	------------

Les principaux investissements de 2023 et 2022 en installations techniques sont liées aux serveurs. Les investissements en autres immobilisations corporelles sont principalement des ordinateurs portables, des ordinateurs, des bureaux, des chaises et d'autres petits investissements.

### 3.2.4 Actifs faisant l'objet de contrats de location

Le tableau ci-dessous décrit la nature des activités de location du Groupe par type d'actif au titre du droit d'utilisation comptabilisé dans les comptes consolidés 2023 :

Droit d'utilisation	N° de contrats	Fourchette de fin de contrat	Durée moyenne restant	N° de contrats avec option d'achat	N° de contrats avec option de résiliation	N° de contrats avec option d'extension
Constructions	6	1 - 9 ans	4 ans	0	2	3
Véhicules	14	1 - 4 ans	2 ans	4	2	1

Le tableau ci-dessous décrit la nature des activités de location du Groupe par type d'actif au titre du droit d'utilisation comptabilisé dans les comptes consolidés 2022 :

Droit d'utilisation	N° de contrats	Fourchette de fin de contrat	Durée moyenne restant	N° de contrats avec option d'achat	N° de contrats avec option de résiliation	N° de contrats avec option d'extension
Constructions	4	2 - 3 ans	3 ans	0	0	1
Véhicules	12	1 - 4 ans	3 ans	12	0	0

	Constructions	Véhicules	TOTAL
Valeur Brute 1 Jan 2023	962	330	1.292
Acquisition	589	102	691
Sorties	-385	-87	-472
Ecart de conversion	-9		-9
<b>Valeur Brute 31 Dec 2023</b>	<b>1.157</b>	<b>345</b>	<b>1.502</b>

	Constructions	Véhicules	TOTAL
Amortissements 1 Jan 2023	255	147	402
Amortissements 2023	319	76	395
Diminutions	-275	-23	-298
Ecart de conversion	-2		-2
<b>Amortissements 31 Dec 2023</b>	<b>297</b>	<b>200</b>	<b>497</b>

<b>Valeur nette 31 Dec 2023</b>	<b>860</b>	<b>145</b>	<b>1.005</b>
---------------------------------	------------	------------	--------------

	Constructions	Véhicules	TOTAL
Valeur Brute 1 Jan 2022	608	321	929
Acquisition	746	22	768
Sorties	-391	-40	-431
Autres		26	26
Ecart de conversion	-1		-1
<b>Valeur Brute 31 Dec 2022</b>	<b>962</b>	<b>330</b>	<b>1.292</b>

	Constructions	Véhicules	TOTAL
Amortissements 1 Jan 2022	346	116	462
Amortissements 2022	227	77	304
Diminutions	-320	-24	-344
Autres		-21	-21
<b>Amortissements 31 Dec 2022</b>	<b>255</b>	<b>147</b>	<b>402</b>

<b>Valeur nette 31 Dec 2022</b>	<b>707</b>	<b>183</b>	<b>890</b>
---------------------------------	------------	------------	------------

La valeur nette comptable des actifs faisant l'objet d'un contrat de location est de 1.005 K€ au 31 décembre 2023 contre 890 K€ en 2022.

Ces actifs ont été comptabilisés conformément à la norme IFRS 16 - Contrats de location, qui s'applique à partir des exercices commençant le 1er janvier 2019 et suivants.

Les actifs correspondants sont mesurés au prix de revient et amortis en utilisant la durée de vie utile estimée sur une base linéaire.

Au cours de l'année 2023, le conseil d'administration a réévalué tous les contrats de location de bureaux. En conséquence, plusieurs contrats existants et nouveaux ont été reconnus comme un actif au titre du droit d'utilisation conformément à la norme IFRS 16 :

- un nouveau contrat de location en Belgique pour ML2GROW à Gand a été reconnu à partir de décembre 2023.
- le contrat de location existant pour Invibes Germany à Hambourg a été reconnu à partir de juillet 2023 : compte tenu du succès de l'équipe à Hambourg, la direction a décidé de ne pas opter pour la résiliation anticipée du contrat. Ainsi, le contrat est classé comme un contrat de location à long terme selon les normes IFRS.
- le contrat de location existant pour Invibes Italy à Milan a été reconnu à partir de juillet 2023 : compte tenu du succès de l'équipe à Milan, la direction a décidé de ne pas opter pour la résiliation anticipée du contrat. Ainsi, le contrat est classé comme un contrat de location à long terme selon les normes IFRS.

Les contrats suivants ont pris fin avant leur date d'expiration, entraînant une déconsidération de l'actif au titre du droit d'utilisation restant :

- un contrat de location pour un espace de bureau en Roumanie
- un contrat de location pour un espace de bureau pour ML2GROW

En 2022, les investissements en actifs de location s'élevaient à 768 K€ et sont liés aux véhicules et aux bureaux. L'amortissement pour la période s'élève à 304 K€.

### 3.2.5 Actifs financiers non courants

L'essentiel des autres actifs financiers non courant est constitué de dépôt de garantie et de prêts accordés dont l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.

La diminution en 2023 concerne la reclassification des fonds de garantie d'affacturage restants d'actifs financiers non courants à des créances clients à court terme. Au 31 décembre 2023, tous les fonds de garantie sont classés dans les créances commerciales.

	<b>Autres actifs non courants</b>
Valeur nette 1 Jan 2023	845
Acquisition / augmentations	75
Cessions / Diminutions	-545
Autres	
<b>Valeur nette 31 Dec 2023</b>	<b>375</b>

	<b>Autres actifs non courants</b>
Valeur nette 1 Jan 2022	760
Acquisition / augmentations	276
Cessions / Diminutions	-192
Autres	2
<b>Valeur nette 31 Dec 2022</b>	<b>845</b>

### 3.2.6 Impôts différés actifs et passifs

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Impôts différés actifs	1.302	625
<b>Total</b>	<b>1.302</b>	<b>625</b>

Sur la base des hypothèses de la direction et des budgets financiers et fiscaux, le conseil d'administration a évalué que pour l'avenir :

- Le groupe serait en mesure d'utiliser 100 % de ses pertes fiscales en Belgique pour Invibes Advertising NV, comparé aux 50 % qui ont été reconnus en 2022. La direction s'attend à pouvoir récupérer intégralement ces pertes car Invibes Advertising NV, la société holding du groupe, refacture la majorité de ses coûts avec une marge aux membres du groupe. Elle reçoit également des fees pour l'utilisation du nom de marque « Invibes » et de ses droits de propriété intellectuelle. Comme le groupe continuera à se développer à l'avenir, ce revenu augmentera également et compensera au moins les coûts qui ne peuvent pas être refacturés aux membres du groupe. Suite à la perte supplémentaire en 2023 et à la reconnaissance à 100 %, des impôts différés supplémentaires de 343 K€ ont été reconnus.
- Le groupe serait toujours en mesure d'utiliser l'intégralité de ses pertes fiscales en Suisse (84 K€ utilisés en 2023).
- Le groupe serait en mesure d'utiliser l'intégralité de ses pertes fiscales en Espagne, en Italie et en France, ce qui entraînerait des impôts différés supplémentaires de 385 K€. Suite au changement de politique concernant la facturation interco des frais SAAS en 2023, les résultats en Espagne, en Italie et en France se sont améliorés au cours de l'année 2023 et le Groupe est en mesure de récupérer les pertes fiscales du passé. Les budgets internes prévoient des résultats positifs supplémentaires au cours des prochaines années, ce qui permettra de récupérer les pertes fiscales restantes. Dans le

cas de la France et de l'Espagne, si les résultats restent les mêmes qu'en 2023 (et la direction prévoit une croissance supplémentaire à l'avenir), les pertes actuelles peuvent être entièrement récupérées dans un délai de 4 ans.

L'Italie a réalisé son premier année en bénéfice en 2023 depuis sa création, mais il y avait encore une perte fiscale très limitée en raison de coûts non déductibles. Avec le taux de croissance actuel de l'Italie, la direction estime que à partir de 2024, les pertes seront récupérées et seront entièrement utilisées dans les 4 prochaines années. Invibes Benelux n'a enregistré qu'une perte de K€ 3 en 2023. La direction est confiante quant au fait qu'Invibes Benelux réalisera un bénéfice pour la première fois en 2024. Comme Invibes Benelux n'a pas encore réalisé de bénéfice en 2023, la direction a décidé de limiter l'actif d'impôt différé à 50 % des pertes fiscales.

En 2022, sur la base des hypothèses de la direction, le conseil d'administration a évalué que pour l'avenir :

- le groupe serait en mesure d'utiliser une partie des pertes fiscales en Belgique et en Suisse, ce qui entraînerait des impôts différés supplémentaires sur base des budgets financiers et fiscaux (+483 K€).
- Il était peu probable que le groupe puisse utiliser certaines des pertes fiscales en France, en Italie, en Espagne et pour ML2Grow en raison de perspectives négatives quant aux résultats et de bénéfices imposables insuffisants dans un avenir proche. Cette évaluation a entraîné une déconsidération des impôts différés (-202 K€).

Par conséquent, des impôts différés sur pertes antérieures ont été enregistrés dans les comptes consolidés de 2022 pour 283 K€. Le Groupe a reconnu des actifs d'impôts différés pour la première fois en 2021.

Les impôts différés actifs résultant des différences temporaires et des déficits fiscaux non utilisés sont résumés comme suit :

	1/01/2023	Comptabilisé en capitaux propres	Arrondissements	Comptabilisé au compte de résultat	31/12/2023
<b>Impôt différé passif</b>					
Ecart de conversion		-9	-4		-13
Autres passifs courants				-17	-17
Autres investissements				-26	-26
<b>Impôt différé actif</b>					
Déficits reportable	621			678	1.299
Ecart de conversion	4		-4		0
Autres			3		3
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>625</b>	<b>-9</b>	<b>-5</b>	<b>635</b>	<b>1.246</b>

Des impôts différés sur pertes ont été comptabilisés dans les comptes consolidés de 2023 pour 678 K€.

Les déficits fiscaux reportés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élèvent à 8.331 K€ pour l'exercice 2023. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur ces déficits, dans la mesure où les actifs d'impôt différé ont été évalués en fonction des projections de flux de trésorerie fondées sur les budgets de 2023 et les projections pour les cinq prochaines années. Ces projections démontrent qu'il est peu probable qu'il y ait suffisamment de bénéfices imposables afin de pouvoir bénéficier de ces déficits reportables.

Les pertes fiscales reportées sans limitation de temps s'élèvent à 8.121 K€ en 2023. Les pertes fiscales reportées dans le temps, qui expirent en 2029, s'élèvent à 210 K€.

Les actifs d'impôt différé ont également fait l'objet d'analyses de sensibilité conformément à IAS 1.129. Si le taux d'imposition augmente de 1 %, l'actif fiscal s'élève à 1.349 K€. Si le taux d'imposition diminue de 1 %, l'actif fiscal s'élève à 1.272 K€.

Le conseil d'administration est d'avis qu'il n'y a aucune raison de procéder à une dépréciation durable des actifs d'impôt différé.

Les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global se rapportent aux différences de change lors de la conversion d'opérations en monnaie étrangère.

	1/01/2022	Comptabilisé en capitaux propres	Arrondissements	Comptabilisé au compte de résultat	31/12/2022
<b>Impôt différé passif</b>					
Ecart de conversion	14	-14			0
<b>Impôt différé actif</b>					
Déficits reportables	-339			-283	-621
Ecart de conversion		-4			-4
<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>-325</b>	<b>-18</b>	<b>0</b>	<b>-283</b>	<b>-625</b>

Les impôts différés sur les pertes enregistrées dans les comptes consolidés 2022 s'élèvent à 283 K€.

Les déficits fiscaux reportés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élèvent à 10.024 K€ pour l'exercice 2022. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur ces déficits, dans la mesure où les actifs d'impôt différé ont été évalués en fonction des projections de flux de trésorerie fondées sur les budgets de 2022 et les projections pour les cinq prochaines années. Ces projections démontrent qu'il est peu probable qu'il y ait suffisamment de bénéfices imposables afin de pouvoir bénéficier de ces déficits reportables.

Les pertes fiscales reportées sans limitation de temps s'élèvent à 9.820 K€ en 2022. Les pertes fiscales reportées dans le temps, qui expirent en 2028, s'élèvent à 204 K€.

Les actifs d'impôt différé ont également fait l'objet d'analyses de sensibilité conformément à IAS 1.129. Si le taux d'imposition augmente de 1 %, l'actif fiscal s'élève à 639 K€. Si le taux d'imposition diminue de 1 %, l'actif fiscal s'élève à 589 K€.

### 3.2.7 Créances clients

	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients brutes	11.679	8.511
Pertes de valeur	-68	-129
<b>Créances clients nettes</b>	<b>11.611</b>	<b>8.382</b>

Toutes les créances clients sont court terme. La valeur comptable des créances clients est comptabilisée à leur juste valeur.

Hormis pour les créances clients échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe Invibes estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

Le groupe a convenu d'un arrangement d'affacturation avec KBC Commercial Finance (à partir de 2023), Factofrance GE (poursuivant en 2023) et Bibby Financial Services (se terminant en 2023), cédant une partie du portefeuille de créances commerciales. À la fin de décembre 2023, le montant des créances cédées dans le cadre de ce programme d'affacturation s'élevait à 7.900 K€ contre 6.381 K€ à la fin de 2022.



L'augmentation des créances clients provient de :

- une dette d'affacturage plus faible (présentation nette avec les créances clients) à la fin de décembre 2023 par rapport à la fin de décembre 2022. Le montant total des fonds de garantie d'affacturage utilisés et des avances s'élève à 6.858 K€ à la fin de décembre 2023.
- une augmentation des créances clients dans les pays start-up

### 3.2.8 Actifs d'impôts courants

	31/12/2023	31/12/2022
Créances de TVA	934	1 185
Impôts sur les sociétés	2	16
Autres créances fiscales	0	7
<b>Actifs d'impôts courants</b>	<b>936</b>	<b>1 208</b>

Une légère diminution des créances de TVA est notée par rapport à l'année dernière.

### 3.2.9 Autres actifs courants

	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes versés sur commandes	90	31
Créances sociales	76	77
Débiteurs divers	25	126
Charges constatées d'avances	129	274
<b>Autres actifs courants</b>	<b>320</b>	<b>508</b>

Les autres actifs à court terme se composent principalement de charges constatées d'avance et de débiteurs divers, qui ont diminué par rapport à l'exercice comptable 2022 en raison de la baisse globale des coûts..

### 3.2.10 Autres investissements

	31/12/2023	31/12/2022
Bons d'Etat	9.068	0
Fonds monétaires	4.201	0
<b>Autres investissements</b>	<b>13.269</b>	<b>0</b>

Les autres investissements se composent d'investissements dans des bond d'État et des fonds monétaires.

Toutes les bons d'État expirent au cours du premier trimestre de 2024 et sont évaluées au coût amorti. Au 31 décembre 2023, un gain de 123 K€ a été reconnu dans les produits financiers.

Les investissements dans les fonds monétaires n'ont pas de date d'expiration et sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au 31 décembre 2023, un gain de juste valeur de 105 K€ a été reconnu dans les produits financiers.

### 3.2.11 Trésorerie et équivalents en trésorerie

	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalents en trésorerie	3.636	20.364
<b>Trésorerie et équivalents en trésorerie</b>	<b>3.636</b>	<b>20.364</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 16.728 K€ (cf. note dans le tableau des flux de trésorerie). Les investissements réalisés en 2023 dans des bons d'État et des fonds monétaires ont eu un impact significatif sur la position de trésorerie à la fin de l'année.

### 3.2.12 Capitaux propres

#### 3.2.12.1 Capital social

Le capital social de Invibes Advertising NV au 31 décembre 2023 est composé de 4.476.548 actions au prix nominal de 6,41 euros entièrement libérées.

Le capital social de Invibes Advertising NV au 31 décembre 2022 était composé de 4.448.548 actions au prix nominal de 6,44 euros entièrement libérées.

Une conversion de bons de souscription a été réalisée au 9 mars 2023, entraînant une augmentation de capital de 62,7 K€ avec création de 28.000 nouvelles actions.

#### 3.2.12.2 Ecarts de conversion

La variation des écarts de conversion relatifs à la conversion des fonds propres des filiales hors zone euro s'élève à 44 K€ en 2023. Elle s'élève à 20 K€ en 2022. Les impôts différés sur les écarts de conversion s'élèvent à -9 K€ en 2023 et -4 K€ en 2022.

#### 3.2.12.3 Variations de périmètre

Aucun changement dans le périmètre de consolidation n'a été noté au cours de l'année 2023.

#### 3.2.12.4 Actions propres

Lors de la levée de fonds du 20 avril 2021, Invibes Advertising NV s'est vue accorder le droit irrévocable d'acheter un total de 526.324 actions des participants à l'augmentation.

Les souscripteurs de cette augmentation de capital accordent à Invibes Advertising NV un droit irrévocable d'acheter tout ou partie des nouvelles actions ordinaires émises par la société (526.324) à la suite de cette augmentation de capital du 20 avril 2021. Invibes Advertising NV doit payer 37 K€ par trimestre. 365 K€, dont 150 K€ en 2023, ont déjà été payés pour cette option. 83 K€ est comptabilisé en autre passif courant. L'option d'achat implique un TRI (Taux de Rendement Interne) de 14% au moment de l'exercice. Invibes Advertising NV a la possibilité d'utiliser ce call option en 2023 et 2024, le montant maximal des options pouvant être exercées en 2024 est plafonné à 55 % du total des options, aucun plafond n'existe en 2023.

#### 3.2.12.5 Paiement fondé sur des actions

Au 31 décembre 2023, le Groupe a maintenu trois systèmes de paiement fondé sur des actions pour la rémunération des salariés, le Plan Board et le Plan Staff. Chaque plan est à son tour divisé en deux plans : tous les programmes seront réglés en fonds propres. Le plan du Board fait partie du dispositif de rémunération des membres du Conseil d'Administration. Le plan de Staff fait partie du dispositif de rémunération des cadres supérieurs. Les options dans le cadre de ces programmes seront acquises au fil du temps tant que les participants seront employés jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Lors de la période d'acquisition, chaque option permet au porteur d'acheter une action ordinaire à un prix d'exercice fixe, inférieur au prix du marché au 31 décembre 2023.

Les options sur actions et les prix d'exercice moyens pondérés sont les suivants pour les périodes présentées :

	Programme 2019		Programme 2020		Programme 2022	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré par action
<b>Encours au 31/12/2021</b>	<b>154.075</b>	<b>2,88</b>	<b>231.104</b>	<b>3,06</b>	<b>0</b>	
Accordé	0		0		143.100	5,00
Annulé	0		107.172	3	9.523	5,00
Exercé	76.142	2,66	3.000	3	0	
<b>Encours au 31/12/2022</b>	<b>77.933</b>	<b>3,09</b>	<b>120.932</b>	<b>3,63</b>	<b>133.577</b>	<b>5,00</b>
Accordé	0		0		0	
Annulé	70.933	3,06	0	0	2.621	5,00
Exercé	3.000	5	25.000	3,07	0	
<b>Encours au 31/12/2023</b>	<b>4.000</b>	<b>2,24</b>	<b>95.932</b>	<b>3,12</b>	<b>130.956</b>	<b>5,00</b>
Durée moyenne pondérée restante du contrat	0,67		0,59		3,42	
Exercé au 31/12/2022	77.933	3,09	120.932	3,11	0	
Exercé au 31/12/2023	4.000	2,24	95.932	3,12	0	

En 2022, un montant total de 1.837 K€ est comptabilisé en frais de personnel (tous liés à des opérations de rémunération par paiement par actions) en contrepartie des réserves consolidées.

### 3.2.12.6 Calcul du résultat par action

Sont présentés ci-après les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions	4.476.548	4.448.548
Nombre moyen pondéré d'actions	4.471.332	4.363.714
Nombre moyen pondéré d'actions donnant droit au dividende	4.471.332	4.363.714
Nombre d'actions sur instruments convertible	418.893	446.893
Nombre moyen pondéré d'actions sur instruments convertibles	424.109	459.837

31/12/2023	31/12/2022
------------	------------

Bénéfice/déficit(-) revenant au group	576.278	-7.908.080
Par action sur la base du montant total des actions (en €)	0,129	-1,778
Par action sur la base du montant moyen pondéré des actions (en €)	0,129	-1,812
Par action sur la base du montant moyen pondéré des actions ouvrant droit au dividende (en €)	0,129	-1,812
Dilué par action sur la base du montant total des actions (en €)	0,118	-1,615
Dilué par action sur la base du montant moyen pondéré des actions (en €)	0,118	-1,639
Dilué par action sur la base du montant moyen pondéré des actions ouvrant droit au dividende (en €)	0,118	-1,639

Le Groupe enregistre un résultat de base et un résultat dilué par action ordinaire. Le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action sont calculés en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période.

Le bénéfice dilué par action est déterminé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période pour tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires qui ont un effet potentiellement diluant qui comprennent notamment les instruments convertibles.

Le nombre moyen pondéré d'actions est calculé comme suit :

Date	Nombre d'actions	Nombre de jours
1/01/2022	3.435.406	27
28/01/2022	4.367.406	32
1/03/2022	4.448.548	305
31/12/2022	4.448.548	68
9/03/2023	4.476.548	297
31/12/2023	4.476.548	
Moyenne 2022	4.354.302	
Moyenne 2023	4.471.332	

### 3.2.13 Emprunts et dettes financières

	1/01/2023	+	-	Reclassement	Fx	31/12/2023
Dettes financières	5.360	1.004	-2.127	139	8	4.383
Concours bancaire courants	1.412	15	-13	350		1.764
Autres dettes financières	83			-83		0
<b>Total Dettes financières</b>	<b>6.855</b>	<b>1.019</b>	<b>-2.140</b>	<b>406</b>	<b>8</b>	<b>6.148</b>

Les dettes financières ont diminué de 707 K€ en 2023, principalement l'effet combiné de :

- la souscription d'un nouveau emprunt en 2023
- le remboursement d'emprunts pour un montant de 2.140 K€,
- la reclassification d'un concours bancaire du comptes de cash aux dettes financières pour un montant de 350 K€.

En raison de ces mouvements, le total des passifs financiers est passé de 6.855 K€ en 2022 à 6.148 K€ en 2023.

	1/01/2022	+	-	Reclassements	31/12/2022
Dettes financières	3.629	3.069	-1.406	67	5.359
Concours bancaire courants	2.575		-1.162		1.413
Autres dettes financières	150			-67	83
<b>Total Dettes financières</b>	<b>6.354</b>	<b>3.069</b>	<b>-2.568</b>	<b>0</b>	<b>6.855</b>

Les dettes financières ont augmenté de 6.354 K€ à 6.855 K€ au cours de l'année 2022, ce qui est l'effet combiné de :

- contracter de nouveaux prêts en 2022
- rembourser des dettes financières pour 1.406 K€
- rembourser des concours bancaires courants pour 1.162 K€.

Les emprunts auprès des autres établissements de crédit et les concours bancaires courants sont garantis par un nantissement sur des actifs commerciaux (cf note 4.2.2. Actifs courant nantis).

	31/12/2023	Courant	Non courant	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières	4.383	1.646	2.738	4.383	
Concours bancaires courants	1.765	1.765		10	1.755
<b>Total dettes financières</b>	<b>6.148</b>	<b>3.411</b>	<b>2.738</b>	<b>4.393</b>	<b>1.755</b>

	31/12/2022	Courant	Non courant	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières	5.360	2.423	2.936	5.360	
Concours bancaires courants	1.412	1.412		1.412	
Dettes financières diverses	83		83	83	
<b>Total dettes financières</b>	<b>6.855</b>	<b>3.836</b>	<b>3.019</b>	<b>6.855</b>	<b>0</b>

Les concours bancaires à court terme sont inclus dans les dettes financières présentées ci-dessus.

Les dettes financières par échéance se présentent comme suit :

	31/12/2023	-1 an	1 to 5 ans	+5 ans
Dettes financières	4.383	1.646	2.738	0
Concours bancaires courants	1.765	1.765	0	0
<b>Total dettes financières</b>	<b>6.148</b>	<b>3.411</b>	<b>2.738</b>	<b>0</b>

	31/12/2022	-1 an	1 to 5 ans	+5 ans

Dettes financières	5.360	2.423	2.936	0
Concours bancaires courants	1.412	1.412	0	0
Dettes financières diverses	83	0	83	0
<b>Total dettes financières</b>	<b>6.855</b>	<b>3.836</b>	<b>3.019</b>	<b>0</b>

Environ 55% des passifs financiers sont exigibles dans un délai d'un an car ils concernent les découverts à court terme et les prêts qui ont atteint leur date d'échéance. La partie restante du passif financier a une date d'échéance comprise entre 1 et 5 ans.

En 2023 Group Invibes a remboursé des prêts pour 2.140 K€ et a conclu un nouveau prêt de 1.000 K€ à 4,26% intérêt, remboursable semestriellement échelonné sur 60 mois.

Les prêts toujours en cours au 31 décembre 2023 sont conclus aux conditions suivantes :

- prêt de 1.000 K€ avec un taux de 4,26 %
- prêt de 2.000 K€ avec un taux de 2,45 %
- prêt de 727 K€ avec un taux de 0,58 %
- ligne de crédit de 1.000 K€ avec un taux variable (basé sur l'Euribor)
- ligne de crédit de 750 K€ avec un taux variable (basé sur l'Euribor)
- prêt de 500 K€ avec un taux de 4,56 %
- quelques petits prêts ayant des taux compris entre 1,75 % and 4,66 %.

### 3.2.14 Dettes de location

	1/01/2023	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2023
Dettes de location	951	692	-405	-187	1.051

	31/12/2023	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Dettes de location	1.051	364	687	1.051	

	31/12/2023	-1 an	1 to 5 ans	+5 ans
Dettes de location	1.051	364	568	119

	1/01/2022	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2022
Dettes de location	518	817	-382	-2	951

	31/12/2022	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Dettes de location	951	374	577	951	

	31/12/2022	-1 an	1 to 5 ans	+5 ans
Dettes de location	951	374	577	

Les contrats de location à long terme selon les normes IFRS 16 sont liés soit à la location de voitures à long terme, soit à la location à long terme de bureaux. Ils sont passés de 951 K€ en 2022 à 1.051 K€ en 2023.

Au cours de l'année 2023, le conseil d'administration a réévalué tous les contrats de location de bureaux. En conséquence, plusieurs contrats existants et nouveaux ont été reconnus comme un actif au titre du droit d'utilisation conformément à la norme IFRS 16 :

- un nouveau contrat de location en Belgique pour ML2GROW à Gand a été reconnu à partir de décembre 2023.
- le contrat de location existant pour Invibes Germany à Hambourg a été reconnu à partir de juillet 2023.
- le contrat de location existant pour Invibes Italy à Milan a été reconnu à partir de juillet 2023

Les contrats suivants ont pris fin avant leur date d'expiration, entraînant une déconsidération de l'actif au titre du droit d'utilisation restant :

- un contrat de location pour un espace de bureau en Roumanie
- un contrat de location pour un espace de bureau pour ML2GROW

En plus, le conseil d'administration a réévalué tous les contrats de location de véhicules de société. Le Groupe n'a jamais exercé l'option d'achat et n'a pas l'intention de le faire à l'avenir. Contrairement aux années précédentes, l'option d'achat est exclue du calcul de location selon les normes IFRS 16.

Les remboursements de l'année 2023 s'élèvent à 405 K€.

Les dettes de location sont garanties par les actifs sous-jacents connexes. Les paiements de location futurs au 31 décembre 2023 et 2022 s'analysent comme suit :

31/12/2023	Total	Courant	Non courant
Redevance de location	1.133	400	733
Charges financières	-82	-36	-46
<b>Valeur nette</b>	<b>1.051</b>	<b>364</b>	<b>687</b>

31/12/2022	Total	Courant	Non courant
Redevance de location	992	397	595
Charges financières	-40	-23	-17
<b>Valeur nette</b>	<b>952</b>	<b>374</b>	<b>578</b>

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser un passif locatif pour les contrats de location à court terme (contrats de location d'une durée prévue de 12 mois ou moins) ou pour les contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements effectués en vertu de ces contrats de location sont comptabilisés en charges sur une base linéaire.

Les charges relatives aux paiements non inclus dans l'évaluation de la dette de location se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Contrats de location à court terme et actifs de faible valeur	707	952
<b>Total</b>	<b>707</b>	<b>952</b>

Les contrats de location à court terme se composent de contrats de location à court terme de bureaux et de location de voitures à court terme. Ceux-ci sont passés de 952 K€ en 2022 à 707 K€ en 2023.

### 3.2.15 Fournisseurs

	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs	5.398	4.738
<b>Total</b>	<b>5.398</b>	<b>4.738</b>

Tous les dettes fournisseurs sont à court terme. La valeur comptable des dettes fournisseurs est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

L'augmentation des dettes fournisseurs est due à la croissance de l'activité au dernier trimestre 2023, contre une diminution des activités pendant Q4 2022.

### 3.2.16 Dettes d'impôts courantes

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales	2.028	1.924
<b>Total</b>	<b>2.028</b>	<b>1.924</b>

Les dettes fiscales concernent la dette TVA.

### 3.2.17 Autres passifs courants

	31/12/2023	31/12/2022
Avances, acomptes	351	431
Dettes sociales	1.386	1.375
Dettes diverses	248	484
<b>Autres passifs courants</b>	<b>1.985</b>	<b>2.290</b>

Les passifs sociaux sont liés au personnel et concernent principalement les provisions pour congés payés, le précompte professionnel sur salaires et les dettes liées au sécurité sociale.

Les autres passifs courants restants sont principalement liés aux frais prépayés, aux provisions et au cut-off des charges d'exploitation.

K€ 83 des autres passifs courants sont liés à une option d'achat d'actions de Invibes Advertising NV (cf. note 3.2.12.4).



### 3.3 Notes sur le compte de résultat consolidé

#### 3.3.1 Revenus

L'activité principale des membres du groupe Invibes est d'offrir des services de publicité numérique.

Le 7 février 2024, le Conseil d'administration a approuvé la proposition de vendre la participation de 62,33 % dans ML2GROW aux autres actionnaires minoritaires de ML2GROW. La vente en 2024 est considérée comme un événement non ajustable, et par conséquent, ne donne pas lieu à un ajustement des états financiers de 2023. Néanmoins, cette transaction après la clôture de l'exercice a déclenché la décision de présenter ML2GROW comme un segment distinct (voir note 3.1).

Les entités opérationnelles du groupe Invibes (cf note 2.3) offrent toutes des services de publicité en flux aux annonceurs. La nature de ces services est donc comparable.

Le chiffre d'affaires augmente de 27.966 K€ en 2022 to 28.913 K€ en 2023.

L'année comptable 2023 a été divisée en deux phases:

- le premier semestre a été impacté par le ralentissement général du secteur de la publicité numérique, et
- deux trimestres consécutifs de croissance au cours de la seconde semestre de l'année.

Au cours du premier semestre de 2023, Invibes a enregistré un chiffre d'affaires de 12,4 M€, marquant une baisse de 6% par rapport au premier semestre de 2022. Pendant les six premiers mois, les opérations sur les marchés établis (Invibes SAS, Invibes Spain SL et Invibes Switzerland AG CH) ont continué à rencontrer des défis à cause du ralentissement persistant du secteur de la publicité numérique, impactant particulièrement Invibes SAS. Par contre, les marchés émergents (Invibes AG, Invibes UK LTD, Invibes Italy SRL et Invibes Benelux BV) ont fait preuve de résilience, enregistrant une augmentation des ventes de 21% au cours de la même période.

Au cours du second semestre de 2023, l'activité sur les marchés établis (Invibes SAS, Invibes Spain SL et Invibes Switzerland AG CH) est restée stable, ce qui constitue une performance notable après les conditions difficiles du premier semestre de l'année (H1), entraînant une baisse de 10 % pour toute l'année. Les pays des marchés émergents (Invibes AG, Invibes UK LTD, Invibes Italy SRL et Invibes Benelux BV) ont enregistré une croissance accélérée entre H1 et H2, avec une croissance totale de +32 % en 2023. Les nouveaux pays en phase de start-up (Invibes Czech Republic sro, Invibes Netherlands BV, Invibes Denmark APS, Invibes Norway AS, Invibes Poland sp zoo, Invibes Nordics AB, Invibes South Africa LTD, Invibes UAE FZ LLC et Invibes INC) ont dépassé ensemble le seuil du million d'euros de ventes en 2023.

#### 3.3.2 Autres revenus opérationnels

Les autres revenus opérationnels sont principalement constitués de produits divers (211 K€).

#### 3.3.3 Capitalisation des actifs incorporels générés en interne

Les coûts salariaux internes de l'équipe R&D travaillant sur la plateforme Invibes ainsi que les achats externes connexes sont activés en actifs incorporels. Ils s'élèvent à 1.779 K€ en 2023 contre 2.138 K€ en 2022.

Ces dépenses répondent aux critères de comptabilisation à l'actif conformément à IAS 38.57. Pour plus d'informations, voir la rubrique Logiciels développés en interne (cf note 3.2.2).

#### 3.3.4 Frais d'exploitation

Bien que les revenus ont augmenté de 3 %, on note une baisse de 5 % des frais d'exploitation en 2023 par rapport à 2022 : de 18.023 K€ à 17.091 K€. Cette diminution est le résultat positif des mesures de réduction des coûts prises en 2022 et 2023 qui ont commencé à montrer leurs effets en 2023. Un examen critique des frais était nécessaire à cause du ralentissement majeur du marché publicitaire en 2022.

### 3.3.5 Salaires et charges

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du personnel	10.311	12.753
Charges sociales	1.505	1.916
Paiements en actions	0	1.837
<b>Charges de personnel</b>	<b>11.816</b>	<b>16.506</b>

Les frais de personnel activés en R&D s'élèvent à 1.514 K€ en 2023.

Les frais de personnel activés en R&D s'élèvent à 1.525 K€ en 2022.

En 2022, les salaires incluent également la rémunération des salariés relative aux paiements en actions d'un montant de 1.837 K€ (tous liés à des opérations non-monétaires de rémunération par paiement par actions) (cf note 3.2.12.5).

Aucune dépense de ce type n'a été enregistrée au cours de l'exercice comptable 2023.

Effectifs moyens:

	31/12/2023	31/12/2022
Employés	158	197
Cadres	16	14
<b>Total ETP</b>	<b>174</b>	<b>211</b>

Le nombre total d'équivalents temps plein (ETP) a fortement diminué, passant de 211 à 174. Le Groupe a été confronté à un ralentissement majeur du marché publicitaire au cours du deuxième semestre de 2022, le contraignant ainsi à réduire de manière significative ses effectifs commerciaux et les services support au cours du quatrième trimestre de 2022.

#### Rémunération des mandataires sociaux:

Pour l'exercice 2023, le montant de la rémunération des mandataires sociaux s'élève à K€ 366:

	31/12/2023	31/12/2022
Fixe	359	351
Véhicule	7	9
<b>Total rémunération des mandataires sociaux</b>	<b>366</b>	<b>360</b>

Chaque membre du conseil d'administration reçoit 2.000 options d'achat d'actions de Invibes Advertising NV par an. Le montant total des options d'achat pour 2023 était de 16.000.

### 3.3.6 Dotation aux amortissements et provisions

	31/12/2023	31/12/2022
Perte de valeur sur goodwill	106	0
<b>Total perte de valeur</b>	<b>106</b>	<b>0</b>
Immobilisation incorporelles	750	2.615
Immobilisations corporelles	133	146
Droits d'utilisation	395	304
<b>Total dotation aux amortissements</b>	<b>1.278</b>	<b>3.065</b>
Dotation nettes aux provisions de créances	0	106
Dotation nettes aux provisions pour risques et charges	0	14
<b>Total dotations aux provisions</b>	<b>0</b>	<b>120</b>
<b>Total dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>1.384</b>	<b>3.185</b>

Les charges d'amortissements ont diminué de 3.185 K€ à 1.384 K€, ce qui est causé par l'effet combiné de :

- une perte de valeur de 106 K€ sur goodwill
- une diminution significative des amortissements des immobilisations incorporels. Un amortissement exceptionnel de 1.766 K€ a été reconnu en 2022 concernant une partie de la plateforme Invibes qui étaient obsolètes.

### 3.3.7 Autres charges opérationnelles

En 2023, les autres charges d'exploitation concernent principalement des corrections non significatives liées à des périodes antérieures.

En 2022 les autres charges opérationnelles concernent principalement la TVA non déductible (95 K€), les dépenses pour 2021 mais pris en compte en 2022 (11 K€), licences (41 K€) et les autres coûts (183 K€).

### 3.3.8 Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Coût de l'endettement court et moyen terme	-701	-391
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>-701</b>	<b>-391</b>
Gains sur autres investissements	269	0
<b>Produits financiers</b>	<b>269</b>	<b>0</b>
Gains de change	226	279
Autres	60	27
<b>Autres produits financiers</b>	<b>286</b>	<b>306</b>
Pertes de change	-396	-368
Autres	-53	-16
<b>Autres charges financières</b>	<b>-449</b>	<b>-384</b>
<b>Total résultat financier</b>	<b>-595</b>	<b>-469</b>

Le résultat financier a diminué de -469 K€ en 2022 à -595 K€ en 2023.

Les coût de l'endettement court et moyen terme en 2023 concernent:

- 239 K€ intérêts sur dettes financières et emprunts
- 414 K€ coûts d'affacturage
- 47 K€ intérêts sur dettes de location

L'augmentation des coût de l'endettement s'explique par des taux d'intérêt plus élevés sur les nouveaux prêts contractés en 2022 et 2023, ainsi que par une augmentation des coûts d'affacturage (par exemple, l'affacturage pour Invibes Allemagne et Benelux n'existait pas encore en 2022).

Les produits financiers concernent des gains sur autres investissements :

- un ajustement de juste valeur de 105 K€ sur les fonds monétaires suite à l'évaluation ultérieure à la juste valeur par le biais du résultat net (gain non réalisé).
- un gain de 123 K€ sur les bons d'Etat suite à l'évaluation ultérieure au coût amorti (gain non réalisé).
- Gains financier réalisés sur les autres investissements de 41 K€.

Les autres produits financiers et les autres charges financières concernent principalement les gains (226 K€) et les pertes (396 K€) de change.

### 3.3.9 Charges d'impôts

	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'impôt exigible	-71	-27
Charge d'impôts différé	634	276
<b>Charge d'impôt</b>	<b>563</b>	<b>250</b>

Preuve d'impôts:

Rapprochement entre taux d'impôt effectif et taux d'impôt applicable en K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	557	-7.972
Charge d'impôt	563	250
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-7</b>	<b>-8.222</b>
Taux d'imposition théorique applicable	24,7%	3,0%
<b>Impôt théorique attendu</b>	<b>2</b>	<b>-45</b>
Incidences différences permanentes (charges)	-110	-23
Incidences différences permanents (produits)	43	
Perte de Valeur sur goodwill – non déductible	-26	
Incidences des déficits fiscaux utilisés excl variation sur les impôts différés	8	39
Excédent/déficit(-) impôts exercices antérieures		-1
Ecart de taux filiales étrangères	16	4
Autre	-3	
Charge d'impôt exigible	-71	-26
Charges d'impôts différé	634	276
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>563</b>	<b>250</b>

Le « taux d'imposition théorique » s'élève à 3 % en 2022 et à 25 % en 2023.

Le « taux d'imposition théorique » est calculé au moyen de la moyenne pondérée des taux d'imposition théoriques nationaux qui s'appliquent aux bénéfices des entités imposables dans la juridiction fiscale concernée. Les impôts calculés au taux d'imposition théorique sont calculés en multipliant les bénéfices des personnes morales qui ont réalisé un bénéfice par le taux d'imposition des juridictions fiscales concernées.

## 4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes Grant Thornton Bedrijfsrevisoren SRL, représenté par Monsieur Elie JANSSENS, a été nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 octobre 2021 pour une période de trois ans. Le commissaire aux comptes a perçu une rémunération de 93 K€ pour son mandat en 2023. De plus, les auditeurs locaux ont perçu des honoraires totaux de 51 K€ pour les travaux concernant les audits des filiales avec lesquelles Invibes Advertising forme un groupe. En dehors de ces montants, aucune rémunération ou prestation en nature n'a été accordée. En outre, aucun paiement n'a été effectué aux personnes avec lesquelles le commissaire aux comptes a conclu un accord de coopération.

### 4.2 Engagements hors bilan

#### 4.2.1 Call options sur titres Invibes Advertising AG and Invibes Switzerland

Les sociétés Invibes Advertising AG et Invibes Advertising NV et Monsieur Alexander OESCHGER ont conclu par acte du 19 novembre 2018 une promesse synallagmatique d'achat (dénommée « call option ») aux termes duquel:

- Invibes Advertising AG se réservait le droit d'exercer une option d'achat de la totalité des parts sociales que Monsieur Alexander OESCHGER détenait dans la société Invibes Switzerland. L'option d'achat ne peut être exercée qu'entre le 1 janvier 2022 et le 1 janvier 2025.
- Invibes Advertising NV se réservait le droit d'exercer une option d'achat de la totalité des parts sociales que Monsieur Alexander OESCHGER détenait dans la société Invibes AG. L'option d'achat ne peut être exercée qu'entre le 18 novembre 2018 et le 31 décembre 2028.

La direction a estimé que la valeur de ces options d'achat n'est pas significative et que la probabilité de les exercer est très faible. Par conséquent, la valeur de ces options n'est pas comptabilisée dans les comptes consolidés mais indiquée en engagements hors bilan.

#### 4.2.2 Autres engagements

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements reçus</b>		
Encours de l'affacturage déconsolidé	7.900	6.381
Emprunts	2.418	3.381
<b>Total</b>	<b>10.318</b>	<b>9.762</b>

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements donnés</b>		
Actifs court terme nantis	4.000	4.500
Autres nantissements	1.700	700
<b>Total</b>	<b>5.700</b>	<b>5.200</b>

#### En cours de l'affacturage déconsolidé :

Le groupe a convenu d'un arrangement d'affacturage avec KBC Commercial Finance (à partir de 2023), Factofrance GE (poursuivant en 2023) et Bibby Financial Services (se terminant en 2023), cédant une partie du portefeuille de créances commerciales. À la fin de décembre 2023, le montant des créances cédées dans le cadre de ce programme d'affacturage s'élevait à 7.900 K€ contre 6.381 K€ à la fin de 2022. Le montant total des fonds de garantie et avances d'affacturage utilisés s'élève à 6.858 K€ à la fin de décembre 2023.

## Garanties reçues sur emprunts

Le groupe Invibes a reçu des garanties sur des emprunts de BPI pour 658 K€, du Fonds national de garantie pour 360 K€ et du Fonds Européen d'Investissements (EIF) pour 1.400 K€ (dans le cadre du Fond Européen visant à aider les entreprises à se remettre des effets covid-19 sur l'économie).

## Actifs à court terme nantis

Le groupe Invibes a accordé un nantissement sur ses actifs de 4.000 K€ en faveur d'ING et de Belfius Bank et un mandat pour un nantissement sur l'activité de 1.700 K€ en garantie de ses engagements financiers auprès de ces banques.

### 4.3 Parties liées

#### Relation avec la société

À l'exception des transactions entre sociétés consolidées, qui sont éliminées au cours du processus de consolidation, et de la rémunération accordée aux mandataires sociaux pour laquelle il est fait référence à la note 3.3.5 Dépenses de personnel, les opérations et les soldes impayés des autres parties liées sont négligeables pour 2023 et 2022.

### 4.4 Facteurs de risque

#### 4.4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses engagements contractuels. Le risque provient principalement des créances clients et des titres de placement.

#### Créances clients et autres créances

L'exposition du groupe au risque de crédit est principalement influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique du portefeuille de clients, en particulier le risque de défaut pour le secteur d'activité et le pays où les clients opèrent, n'a pas d'impact réel sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente sa valorisation des pertes liées au négoce et aux autres créances et investissements. La principale cause de dépréciation correspond principalement à des pertes spécifiques liées à des risques individualisés significatifs. Au 31 décembre 2023, le montant de la dépréciation s'élevait à 68 K€.

Le Groupe a mis en place des procédures et des systèmes de suivi de ses créances clients et de relance des impayés et la qualité des clients avant de les accepter. Les conditions de règlement dépendent du marché et du client mais sont toujours compris entre 30 et 90 jours.

La majorité des créances sont assurées extérieurement en cas de défaut ou de non-paiement et permettent ainsi de diminuer ce risque.

#### Affacturage

Les principales évolutions et informations relatives à l'affacturage sont présentées à la note 3.2.7 Créances clients.

#### 4.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe puisse avoir des difficultés à rembourser sa dette une fois échue. Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque de liquidité en s'assurant qu'il dispose d'une trésorerie disponible ou accessible suffisante pour couvrir ses engagements à échéance, en situation normale ou « tendue » sans subir de pertes inacceptables ni porter atteinte à la réputation du Groupe.

D'une manière générale, le Groupe s'assure de disposer d'un dépôt à vue suffisant pour couvrir les coûts opérationnels attendus pour une période de 60 jours, y compris les paiements de service de la dette générés. Cela exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne peut raisonnablement prévoir.

Par ailleurs, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

Les principales évolutions et informations relatives au risque de liquidité sont présentées à la note 3.2.13 Emprunts et dettes financières.

#### **4.4.3 Risque de marché**

Le risque de marché est le risque de variation des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions, affectant le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché consiste à contrôler le risque de marché et à le maintenir dans des limites acceptables.

Ce risque est réduit compte tenu ce risque est toutefois réduit dans la mesure où la majorité du chiffre d'affaires et des coûts sont en euros et que les marchés qui opèrent dans une monnaie différente ne contribuent pas encore de manière significative au groupe.

#### **4.4.4 Risque de change**

Le Groupe publie ses comptes consolidés en euros. Le Groupe opérant principalement dans un environnement euro, le risque de change est extrêmement limité. Les principaux risques de change actuels concernent la livre sterling et le franc suisse. Les fluctuations des taux de change ne sont pas couvertes par des contrats à terme, ni par des options de change. En conséquence, les fluctuations des taux de change de ces monnaies peuvent être avantageuses ou désavantageuses pour le groupe Invibes.

Une augmentation/diminution des devises euro/non euro de +10% ou -10% (taux principal = taux moyen pour 2023) aurait un impact sur le résultat avant impôts 8 K€ ou -10 K€ respectivement au 31 décembre 2023. Une augmentation/diminution de +10 % ou -10 % (taux principal = taux de clôture pour 2023) aurait un impact sur la valeur comptable de respectivement -381 K€ ou 466 K€ au 31 décembre 2023.

Les achats et les ventes sur les marchés hors euro se font en monnaie locale, ce qui entraîne un système de couverture naturel.

#### **4.4.5 Risque de taux d'intérêts**

Le Groupe est principalement exposé au risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et sur ses investissements financiers.

L'endettement financier du Groupe est basé sur des taux fixes d'intérêts.

A ce jour, aucune couverture spécifique n'a été organisée au niveau du Groupe pour ce type de risque.

### **4.5 Evénements postérieurs à la clôture**

Le 7 février 2024, le Conseil d'administration a approuvé la proposition de vendre la participation de 62,33 % dans ML2GROW aux autres actionnaires minoritaires de ML2GROW. Étant donné que cette décision formelle n'a été prise qu'en 2024, la vente de la participation de 62,33 % est considérée comme un événement non ajustable, et par conséquent, ne donne pas lieu à un ajustement des états financiers. Néanmoins, cette transaction après la clôture de l'exercice a déclenché la décision de présenter ML2GROW comme un segment distinct dans la Note 3.1.